



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(98<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du mardi 3 décembre 1985**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART

1. **Protection sociale et droits des travailleurs.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 5209).

MM. Pinte,  
Coffineau,  
Perrut,  
Fuchs,  
M<sup>me</sup> Frachon,  
MM. Alaize,  
Sueur,  
Jacques Blanc.

M. Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M<sup>me</sup> Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement ;  
M. Jacques Blanc.

Clôture du débat.

2. **Dépôt d'un rapport** (p. 5227).

3. **Ordre du jour** (p. 5227).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRESIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROTECTION SOCIALE ET DROIT DES TRAVAILLEURS

### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la protection sociale et les droits des travailleurs.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Pinto.

**M. Etienne Pinto.** J'espère que M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle viendra...

**Mme Georgina Dufolx, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Il ne saurait tarder !

**M. Etienne Pinto.** ... car c'est à lui que s'adresse le début de mon intervention.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je lui transmettrai !

**M. Etienne Pinto.** S'intercalant entre les déclarations du Gouvernement sur les entreprises nationales, sur la fonction publique, sur l'agriculture, la déclaration que nous avons entendue cet après-midi sur la protection sociale et les droits des travailleurs porte bien sur l'un des éléments du bilan de quatre années de gestion, que vous entendez présenter au pays à la veille d'une échéance électorale très importante.

Force est de constater que, malheureusement, comme dans bien d'autres domaines, votre bilan n'est pas aussi rose que vous souhaitez nous le faire croire, loin s'en faut.

Est-ce pour cette raison qu'aucun livre blanc, qu'aucun rapport gouvernemental sur les problèmes de la protection sociale ou du droit des travailleurs n'a été diffusé auprès de la représentation nationale à l'occasion de ce débat, contrairement à ce qui s'était passé en juin 1983 à propos du budget social de la nation ?

Et pourtant, l'importance des deux sujets abordés cet après-midi eût nécessité, à bien des égards, deux débats distincts. Madame le ministre, vous l'avez reconnu vous-même : il y a toute une série de sujets relevant de votre compétence que vous n'avez pas pu traiter.

Le Gouvernement, en liant deux axes de sa politique sociale, entendait-il noyer l'un des deux sujets ? Et alors, lequel ? J'ai la très nette impression que c'était la protection sociale, dont les résultats sont quand même, et je le démontrerai dans un instant, relativement médiocres. Alors que nous fêtons dernièrement le quarantième anniversaire de la sécurité sociale, le bilan de votre politique sociale est loin d'être positif.

Je regrette cette manœuvre du Gouvernement et l'amalgame qu'il fait entre le droit des salariés et la protection sociale, à l'occasion de ce débat.

Je regrette d'autant plus cette manœuvre que, pour le groupe R.P.R., au nom duquel je parle, le débat qui s'engage est particulièrement sérieux, complexe, important, même s'il

comprend beaucoup d'ambiguïtés et d'équivoques. Les Français sont des gens majeurs et responsables. Ils ont donc droit à la vérité et à la clarté !

Il convient, en effet, d'en finir une bonne fois pour toutes, avec l'illusion que vous entretenez à coup de mesures spectaculaires et quelquefois électoralistes, illusion qui consiste à clamer à tout bout de champ que les acquis sociaux de la gauche depuis 1981 n'ont pas d'équivalent dans l'histoire sociale de notre pays. Il est faux et je dirai même mensonger de dire et de répéter que les progrès sociaux engagés depuis quatre ans soient les seuls réalisés depuis un demi-siècle dans la France contemporaine. Il est faux et mensonger de dire et de répéter cela, car votre politique soutenue par votre majorité est, en réalité, je le démontrerai dans un instant, marquée également, quelquefois, du sceau de la régression sociale.

Il devenait donc urgent que les Françaises et les Français soient éclairés sur la politique sociale que vous avez mise en œuvre pendant quatre ans et sur le renouveau social que nous leur proposons pour demain.

C'est la raison pour laquelle je parlerai successivement des droits des travailleurs et de la protection sociale, en prenant soin d'opposer systématiquement votre bilan et les projets du rassemblement pour la République.

Le 10 mai 1981, dans l'euphorie de la victoire, vous scandiez un certain nombre de slogans que nous avons encore en tête : nationaliser une grande partie de notre économie, diminuer le chômage, travailler trente-cinq heures par semaine, créer une nouvelle citoyenneté dans l'entreprise, instaurer de nouveaux rapports sociaux fondés, malheureusement - à l'époque, du moins - sur la lutte des classes, assurer une meilleure protection des travailleurs, développer les pouvoirs des syndicats. Tels étaient alors vos objectifs.

Qui n'a pas entendu, à l'époque, ces slogans annoncés comme autant de conquêtes des travailleurs en lutte ?

En quatre ans, des travailleurs, vous et vos prédécesseurs, vous nous en avez beaucoup parlé, et vous aviez raison de le faire, car la richesse de la France est, pour une large part, faite de ses ressources humaines, de celles et de ceux qui, ensemble, au travail, apportent leurs compétences et leur expérience à la communauté nationale.

Mais lorsque vous nous parlez des travailleurs - et vous venez encore de le faire aujourd'hui - vous les considérez avant tout comme une classe, comme une masse. Lorsque vous nous en parlez, nous vous opposons systématiquement le mot de salariés, de partenaires dans l'entreprise, car nous estimons que ce sont d'abord des personnes, des individualités, et non une masse ou une classe. C'est pour cela, madame le ministre - et je m'adresserai également à M. le ministre, s'il était là - c'est pour cela, mesdames et messieurs de la majorité, que nous ne pouvons pas faire la même analyse des rapports sociaux que vous car nous n'avons pas tout à fait la même conception de ces rapports, et donc de la vie en société.

Ce qui qualifie votre politique en matière de droit au travail, c'est la primauté de l'intérêt de la classe sur celui de l'individu. Nous pourrions reprendre un à un les débats relatifs à ce sujet que nous avons eus pendant quatre ans : nous constaterions que, chaque fois, votre rigidité idéologique prenait le pas sur le simple bon sens.

Lorsque nous réclamons plus de liberté de négociation au niveau de l'entreprise, vous imposez au dialogue social le cadre national ou la branche d'activité. Lorsque nous vous parlons de développer le temps partiel et l'emploi à durée déterminée, vous les rejetez comme de fausses solutions. Lorsque nous insistons sur l'aberration d'abaïsser l'âge de la retraite ou la durée hebdomadaire du travail en temps de crise économique, vous nous rétorquez que la solidarité nationale l'exige.

En réalité, tout le monde sait aujourd'hui que, malheureusement, vos mesures n'ont pas créé d'emplois, mais que, de surcroît, elles ont désorganisé l'entreprise et aggravé leurs charges. Quant à la fameuse contribution exceptionnelle de solidarité sur les cumuls emploi-retraite qui viendra demain matin en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale, seule l'idéologie pouvait vous pousser à porter ainsi atteinte à la liberté du travail.

Je pourrais à loisir multiplier les exemples pour démontrer que, depuis quatre ans, votre politique s'attache à dévaloriser le travail et quelquefois - il faut le reconnaître - à écœurer, je dis bien : à écœurer ceux et celles qui souhaitent travailler plus et mieux, celles et ceux qui, dans les entreprises et les ateliers, croyaient à la libre entreprise.

M. Mitterrand lui-même, à la veille du 10 mai 1981, ne déclarait-il pas : tenez-vous bien ! - que « la réalité même du travail est encore aujourd'hui trop proche de son sens étymologique : instrument de torture » ! Voilà sur quoi se fonde depuis quatre ans votre politique. Vous concevez le travail comme une corvée, ni plus ni moins, dont il faut si possible, et au plus vite, s'affranchir. Nous ne pouvons pas admettre cette conception de l'homme et du travail. Notre démarche est diamétralement opposée. Nous croyons urgent de valoriser l'homme au travail, car c'est en travaillant plus que l'on créera plus de richesses et non le contraire.

**M. Francisque Perrut.** Eh oui !

**M. Etienne Pinto.** Constatant axée sur la défense des intérêts des travailleurs, votre politique économique et sociale s'est, en définitive, souvent malheureusement retournée contre ceux-là même que vous souhaitiez défendre. Vous n'aviez pas compris que la défense des salariés, c'est aussi la défense des intérêts dans l'entreprise qui les emploie. Au demeurant, êtes-vous bien sûrs d'avoir, en ces quatre années de gestion, défendu les salariés comme vous leur en aviez fait la promesse le 10 mai 1981 ? Comment pouvez-vous encore parler de droits des travailleurs, alors que la France connaît des millions de demandeurs d'emploi ?

Le droit des travailleurs, madame le ministre, c'est avant tout celui d'avoir un emploi et de le conserver.

**M. Jean-Louis Goeduff.** Parfaitement !

**M. Etienne Pinto.** Votre politique et le bilan des lois Auroux, notamment, que vous venez de présenter cet après-midi ont-ils encore un sens, face à certaines réalités ?

La réalité, mes chers collègues, c'est près de trois millions de demandeurs d'emploi, en dépit des multiples dispositifs mis en place pour alléger les statistiques du chômage.

La réalité, c'est une baisse constante des offres d'emploi sur le marché du travail. Un pays qui ne crée plus d'emplois est un pays qui s'installe, pour de nombreuses années, dans le sous-emploi et le chômage.

La réalité, c'est l'allongement de la durée moyenne du chômage qui passe de 322 jours en juillet 1984 à 346 jours en juillet 1985, évolution d'autant plus inquiétante qu'elle s'inscrit dans un contexte où les mesures gouvernementales jouent pleinement.

La réalité, c'est aussi le développement important du travail précaire. A cet égard, le développement des T.U.C. prend valeur de symbole. En l'espace de quatre mois, de mai 1985 à la fin de l'été, ils sont passés de 114 000 à 146 000, soit une progression de 28 p. 100.

La réalité, c'est l'accroissement du nombre des chômeurs de vingt-cinq à cinquante ans, quelle que soit leur qualification. Désormais, de plus en plus de personnes ayant charge de famille se retrouvent au chômage.

C'est l'augmentation inquiétante des fermetures d'entreprises et des faillites : 47 p. 100 de plus depuis 1980, soit près de 2 000 défaillances par mois, après quatre ans de socialisme.

C'est la progression du travail au noir et des petits boulots sans lendemain.

C'est l'apparition du phénomène de la nouvelle pauvreté et de son cortège de misères.

C'est la mise à l'écart de la politique contractuelle. On l'a constaté à l'occasion des trois derniers débats qui ont animé nos séances de commission et la séance plénière de notre assemblée : les conventions congé-conversion, le droit d'expression des travailleurs dans l'entreprise, enfin, le débat que nous aurons demain après-midi sur l'aménagement du temps

de travail. Trois textes qui ont été en quelque sorte subtilisés par le Gouvernement à la négociation entre les partenaires sociaux.

La réalité, c'est encore l'inquiétant recours, pour un oui ou pour un non, à la grève sauvage, comme récemment à la S.N.C.F. ou à E.D.F. ; c'est cette liberté du travail remise en cause par une minorité au sein de l'entreprise sans que personne ne soit inquiété.

Toutes ces réalités, madame le ministre, c'est à votre trop fréquent refus d'accepter les règles de l'économie de marché et à votre rigidité idéologique que les Françaises et les Français les doivent.

Demain, nous les changerons, car il n'y a pas de fatalité à la situation que nous connaissons.

Nous les changerons, parce qu'il est temps de tirer les leçons de quatre années d'une gestion qui n'a pas été toujours, et loin de là, positive, qui a été marquée trop souvent de fautes et d'erreurs.

Nous les changerons parce que le rétablissement est toujours possible dès lors que l'on agit vite et parce que la volonté politique est à l'égal du jugement économique pour inspirer la confiance.

Nous les changerons dans un esprit de retour à la liberté, fondé sur la responsabilité des agents économiques et des pouvoirs publics dans le domaine qui m'est cher, celui des droits de l'homme au travail.

Notre politique de renouveau social dans l'entreprise se fondera sur cinq objectifs.

Le premier consistera à donner plus de souplesse à la gestion de l'entreprise. Aujourd'hui, cette gestion est étouffée sous le poids des réglementations diverses dictées par la volonté de l'Etat de tout régenter. Ainsi se retrouve-t-on dans la situation absurde de procédures destinées à protéger les salariés mais qui, en réalité, se retournent contre leurs intérêts, telle l'autorisation administrative de licenciement dont on a parlé tout à l'heure.

**M. Michel Coffineau.** Mais cette autorisation, c'est Chirac, avec la loi de 1975 !

**M. Etienne Pinto.** Bien sûr ! Mais l'économie, la situation dans le monde évoluent et il faut que les parlementaires évoluent aussi, mon cher collègue Coffineau.

Ainsi, l'enjeu de ce premier objectif est d'assurer à tous les partenaires de l'entreprise la vraie sécurité, celle qui résulte du dynamisme des entreprises, et non de la protection fragile des réglementations et des décrets.

La première arme contre le chômage est la souplesse, la flexibilité dans la gestion de l'entreprise. Et nous aboutirons à cette souplesse de gestion - c'est vrai - en supprimant l'autorisation administrative de licenciement ; en faisant des contrats à durée déterminée un moyen d'embauche parmi d'autres et qui ne soit plus exceptionnel ; en suspendant temporairement les effets liés au franchissement des seuils de dix et de cinquante salariés dans les petites entreprises ; enfin, en mettant en œuvre dès mars 1986 un vaste plan en faveur de l'emploi des jeunes, en exonérant partiellement et temporairement les entreprises des charges sociales sur les salaires et en simplifiant les procédures de formation au sein de l'entreprise.

Développer la négociation collective, tel sera notre deuxième objectif.

Depuis près de trente ans, la négociation a été un élément d'équilibre social indispensable. Si, demain, nous désirons développer la politique contractuelle, il faudra accroître le rôle et le champ d'application de la négociation collective.

L'entreprise, à cet égard, est sûrement le lieu où l'on parvient à signer les meilleurs accords, même si des accords nationaux ou interprofessionnels restent nécessaires pour éviter les écarts trop importants d'une entreprise à l'autre.

Notre troisième objectif sera d'appeler les partenaires sociaux à contribuer à l'effort de renouveau. Il ne peut en effet y avoir de politique contractuelle forte sans partenaires sociaux forts, tant au niveau national qu'au niveau de l'entreprise.

Or le syndicalisme français connaît aujourd'hui une crise sans précédent dont personne ne peut se réjouir. Il convient que les intéressés eux-mêmes comprennent la nécessité d'évoluer et traitent des problèmes contemporains avec le langage du XXI<sup>e</sup> siècle, plutôt que de se réfugier dans des concepts idéologiques ou de classe datant du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il est nécessaire à l'équilibre social que les conditions d'accès à la représentativité soient réactualisées, en tenant compte notamment de l'assise des syndicats dans le monde du travail, car il n'est pas normal - je le dis - que certains tirent plus leur pouvoir de la loi que de la légitimité que leur confèrent les salariés.

Le quatrième objectif de notre politique de renouvellement social au sein de l'entreprise consiste en la généralisation de la participation et de l'intéressement des salariés à la gestion de l'entreprise.

L'amélioration de la qualité, la recherche de plus de compétitivité, le partenariat au sein de l'entreprise, tels sont les moyens du dynamisme et de la bonne santé de toute économie moderne. Il est faux de croire que les salariés et l'entreprise ont des intérêts divergents. Bien au contraire, je l'ai dit tout à l'heure, les intérêts des salariés passent indiscutablement par les intérêts de l'entreprise qui les emploie.

Parce que la déficience de notre économie conduit à des déséquilibres en matière de protection sociale, notre cinquième objectif de renouvellement sera précisément de sauver notre système de protection sociale. J'en arrive ainsi à votre domaine, madame le ministre.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je vous écoute, monsieur Pinto.

**M. Etienne Pinto.** J'ai souligné dans mon introduction qu'il convenait, une bonne fois pour toutes, d'en finir avec la grande illusion qui consiste à clamer que les acquis sociaux de la gauche depuis 1981 sont sans équivalence dans l'histoire sociale de notre pays. Dans le domaine de la protection sociale comme dans d'autres, la politique des gouvernements qui se sont succédés depuis 1981 s'est limitée au pilotage à vue. Confronté à la dure réalité des faits, le pouvoir s'est cherché et a adapté son discours aux événements. Le résultat, comme le soulignait à juste titre Mme Hélène Missoffe l'année dernière, à l'occasion du débat sur le budget social, c'est une politique faite de démarrages fulgurants, de brusques coups de freins, de phases d'aller et de retour continues, le tout à courte vue. L'incohérence a dominé ces quatre années. Cela ne nous surprend pas. Nous vous le disions chaque fois que nous débattions ces problèmes.

Rappelez-vous, madame le ministre : le début de la législature a été marqué par une fuite en avant dont Mme Questiaux, l'un de vos prédécesseurs, est devenue le symbole. Ne proclamait-elle pas qu'elle ne serait pas le ministre des comptes ? Effectivement, elle ne l'a pas été. Elle a été celui de la gabegie.

Dans l'euphorie de l'état de grâce, un train de mesures sociales fut adopté dont le coût s'éleva à 2,6 milliards de francs pour le régime général de la sécurité sociale en 1981. Le plan du 10 novembre 1981 prévoyait la poursuite de cette fuite en avant et, en 1982 cela aurait pu coûter au pays plus de 7 milliards de francs. Enfin, ce fut l'annonce de la retraite à soixante ans...

**M. Claude Evlin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Il ne fallait pas la faire ?

**M. Robert Cabé.** Le R.P.R. reviendra-t-il sur cette mesure ?

**M. Jean-Louis Gosseuff.** Ecoutez, messieurs, et tirez-en la leçon !

**M. Etienne Pinto.** ... dont le coût pour 1983 était estimé à un milliard de francs et qui se soldera, en 1984, par une dépense de 4 milliards de francs.

Après cette folle période, madame le ministre, il a bien fallu serrer la vis et dès le mois de juillet 1982, un plan d'économie fut décidé, le premier d'une série de quatre qui furent mis en œuvre en deux ans, dont trois sous le règne de votre prédécesseur, M. Bérégovoy. Inutile de dire que ces plans se situaient à l'opposé de la politique précédente. Inutile de préciser que tout ce que vous avez donné d'une main en 1981 et 1982, vous l'avez repris de l'autre dès 1983.

Incohérence, courte vue, idéologie, incompétence pour certains, serais-je tenté de dire : comment qualifier autrement cette politique dont vous êtes aujourd'hui redevables devant le pays ?

Comment avoir pu penser une seule seconde que l'on pouvait ainsi déconnecter le système social du système économique ? Comment avoir pu sciemment nier que le progrès

social dépendait étroitement du progrès économique ? Comment avoir pu dépenser sans compter et vider deux années durant les caisses de l'Etat, sans se soucier de savoir si les recettes le permettaient ?

Après toutes les promesses de l'état de grâce, après le bilan que vous venez de dresser, qu'il me soit permis, madame le ministre, de vous opposer une autre analyse, un autre bilan.

**M. Robert Cabé.** Vous manquez de chaleur !

**M. Etienne Pinto.** Il est temps que cessent l'illusion sur votre bilan et les mensonges sur notre projet.

Tout à l'heure, vous nous avez accusés de dire, sinon d'écrire, que la sécurité sociale, et en particulier le système d'assurance maladie, devait avoir deux vitesses selon qu'il s'agit du gros risque ou du petit risque. Vraisemblablement, ce sont vos collaborateurs qui ont dû préparer votre intervention. Mais si vous aviez eu de bonnes lectures, si vous aviez lu le volet social de notre programme - je vous en ferai cadeau tout à l'heure...

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Avec plaisir !

**M. Etienne Pinto.** ... vous sauriez qu'à aucune page de ce document, on ne parle d'une sécurité sociale à deux vitesses. J'espère que cette lecture vous rassurera !

**M. Claude Evlin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Mais que faut-il croire exactement, le programme ou les déclarations à la tribune ?

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Et la protection sociale des immigrés, qu'en est-il ?

**M. Etienne Pinto.** Votre politique - je vais le prouver - est, pour partie, une politique de régression sociale.

Vous affirmiez qu'on ne toucherait pas au pouvoir d'achat des Françaises et des Français. Résultat : le pouvoir d'achat de nos concitoyens a baissé de 0,7 p. 100 en 1983 et en 1984 et celui des familles a baissé de près de 3 p. 100 de 1981 à 1984. Régression sociale !

Les préretraités devaient conserver leurs avantages. Résultat : vous leur avez supprimé la garantie de ressources et vous avez diminué le montant de leurs indemnités. Là encore, régression sociale !

Les retraités devaient voir leurs pensions revalorisées. Résultat : en 1984, leur pouvoir d'achat a décliné de 2,2 p. 100. C'est toujours la régression sociale !

Les indemnités de chômage devaient être « fortement » revalorisées. Résultat : près de 300 000 bénéficiaires ont été exclus de l'indemnisation en 1982 et forment aujourd'hui le gros bataillon des nouveaux pauvres. De plus, les prestations sont versées sur une moins longue période et ont subi la même réduction.

L'U.N.E.D.I.C. « assurance » traîne en outre une dette de 12 milliards de francs contractée en 1982 et 1983. En dépit du rééchelonnement obtenu, le régime d'assurance chômage a cependant encore besoin de 1,2 milliard de francs d'ici à la fin de l'actuelle convention qui expire le 31 mars prochain.

Quant au régime de solidarité, totalement à la charge de l'Etat, il verse plus de 26 milliards de francs de prestations.

Ces dettes sont le symbole même de la régression sociale !

Le S.M.I.C. devait être relevé. Résultat : après la forte poussée - que je reconnais - de 1981, la progression enregistrée de 1982 à 1985 a été inférieure à celle qui avait été constatée avant 1981. De plus, le développement des emplois précaires remet en cause la notion même de S.M.I.C. Est-ce cela les acquis sociaux dont on nous parle tant ?

Et la sécurité sociale dans tout cela ?

Le Gouvernement ne sait plus comment faire pour cacher la vérité aux Français. La semaine dernière, un grand quotidien posait tout simplement la question : « Pour ou contre la vérité des comptes ? » C'est malheureusement en ces termes que le problème se pose aujourd'hui au Gouvernement.

Le déficit prévisionnel pour 1986 sera-t-il fixé à 10 milliards de francs, comme le souhaite M. Bérégovoy, le ministre des finances, ou va-t-on annoncer la semaine prochaine un déficit plus proche de la réalité, comme j'ai cru comprendre que vous le souhaitiez, madame le ministre, et qui tournerait autour de 30 ou de 35 milliards de francs ?

Qui, il faut dire la vérité aux Français. Le système de protection sociale est menacé. Oui, il y aura un déficit important de la sécurité sociale en 1986, malgré les tours de passe-passe dont M. Bérégovoï était devenu le maître et qui consistaient à transférer à certains régimes spéciaux des charges imputées au régime général.

La sécurité sociale vient de fêter son quarantième anniversaire. Force est de constater, à regret, que notre pays n'a plus, aujourd'hui du moins, les moyens de sa sécurité sociale, notamment parce que, depuis 1981, après avoir fait un pas en avant dans les promesses, le tango socialiste fait trois pas en arrière devant les résultats !

De multiples plans de financement et de sauvetage ont été mis en place. Depuis 1981, derrière un discours généreux et solidaire, vous avez été contraints, là encore, à une politique de régression sociale face aux réalités.

Qui a reporté un certain nombre de mesures comme l'amélioration des remboursements en matière d'appareils dentaires ou d'audioprothèses ?

Qui a baissé de 40 à 70 p. 100 le taux de remboursement de 1 257 médicaments ?

Qui a supprimé des budgets supplémentaires dans les hôpitaux ? Qui a réduit l'enveloppe des prêts à taux réel accordés par les caisses d'assurance maladie aux hôpitaux ?

Qui a modifié les périodes d'ouverture et de fermeture des droits pour rogner une partie des prestations dues aux familles et aux personnes âgées ?

Qui est intervenu de façon autoritaire dans les négociations conventionnelles entre médecins libéraux et caisses d'assurance maladie ?

Qui, enfin, a cassé l'organisation hospitalière dans le seul but de niveler, par obsession égalitaire, la hiérarchie des praticiens hospitaliers ?

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Holà !

**M. Etienne Pinto.** La liste pourrait être longue encore. J'en conclus que votre incohérence vous a contraints à reporter sur les Français le solde négatif de votre gestion.

Les Français ne veulent plus qu'on leur mente. Notre seul objectif n'est pas de revenir sur de prétendus acquis sociaux avec je ne sais quel esprit de revanche ! Il est de sauvegarder la sécurité sociale et notre système de protection sociale. Nous voulons remettre cet ensemble à flot dans le respect intégral des principes de 1945, qui ont été à l'origine du système que nous connaissons.

Ces grands principes - je vous le rappelle, mes chers collègues - étaient de promouvoir la famille, de garantir à tous un égal accès aux soins et d'assurer aux travailleurs une retraite digne de leurs efforts.

Or la protection sociale est aujourd'hui confrontée à une crise qui n'est pas seulement économique et financière, mais aussi politique et culturelle, voire morale. Elle doit faire face au développement croissant des nouvelles techniques et de leur coût, ainsi qu'à la banalisation du recours au système de santé. Il est désormais urgent qu'elle s'adapte à ces conditions difficiles pour pouvoir poursuivre son développement.

Il est vrai qu'il existe à l'heure actuelle des problèmes financiers préoccupants. Le budget de la protection sociale est largement supérieur à celui de l'Etat et représente six fois le montant de l'impôt sur le revenu. En outre, les dépenses de protection sociale croissent beaucoup plus vite que le produit intérieur brut.

Cette situation représente à terme un grave danger, non seulement pour notre économie, mais aussi pour notre équilibre social et tout particulièrement pour l'exercice libéral des professions de santé auquel nous sommes attachés.

Oui, nous disposons d'un système de protection sociale auquel nous tenons !

Non, il n'est pas question de le remettre en cause !

Le rassemblement pour la République souhaite seulement que ce système soit plus efficace. Pour ce faire, il convient d'actualiser les textes régissant la sécurité sociale, d'en moderniser les structures et d'en dynamiser la gestion.

S'agissant de l'assurance maladie, de loin le secteur le plus important de notre système de protection sociale, nous déplorons que les principes édictés en 1945 aient été peu à peu remis en cause dans les faits. Nous souhaitons, ni plus ni moins, revenir à ces principes originels et réintroduire une définition et un partage clair des responsabilités.

Nous voulons l'établissement, en concertation avec les responsables concernés, d'un budget social annuel prévisionnel, qui sera réparti entre les régimes et approuvé par le Parlement.

Nous voulons en outre que coexistent un système de protection maladie obligatoire et un système d'assurance maladie complémentaire de nature optionnelle constituant ensemble le dispositif national d'assurance maladie.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Les voilà, les deux vitesses !

**M. Michel Coffineau.** Le petit et le gros risque !

**M. Etienne Pinto.** Pas du tout, il y a des risques qui ne sont pas couverts actuellement par la sécurité sociale et il est normal que les assurés sociaux puissent se protéger contre ces risques-là.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Lesquels ?

**M. Etienne Pinto.** S'agissant de l'assurance vieillesse, nous avons la volonté de conserver le système de retraite par répartition pour le régime général. Je réponds ainsi à votre mise en cause, madame le ministre.

De même, les régimes complémentaires, tels qu'ils existent actuellement, devront être maintenus, mais à l'abri de toute menace de déplafonnement. Pour garantir les prestations, il faut, comme pour le redressement de l'économie, travailler plus. A cet égard, a-t-on réellement conscience que cent mille chômeurs de plus représentent deux milliards d'indemnités de chômage en plus et six milliards de manque à gagner pour la sécurité sociale ?

**M. le président.** Monsieur Pinto, je vous demande de bien vouloir conclure, car votre temps de parole est épuisé.

**M. Etienne Pinto.** Les problèmes de financement ne sont pas simples, j'en ai conscience, mais ne rien faire, c'est tuer, à court terme, notre système. Procéder à des coupes sombres, c'est succomber aux facilités et apporter de mauvaises solutions.

Madame le ministre, monsieur le ministre - je regrette d'ailleurs que vous soyez arrivé si tard...

**M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Vos regrets sont partagés !

**M. Etienne Pinto.** ... car toute la première partie de mon propos s'adressait à vous - mes chers collègues, j'ai déploré, dans l'introduction à mon propos que nous ayons été contraints, dans ce débat, de traiter de deux thèmes différents quant au fond. Au moment de conclure, ce sentiment ne fait que se développer, car j'ai l'impression que le Gouvernement ne tenait pas vraiment à ce qu'un débat plus large s'engage dans cette enceinte sur les droits des travailleurs, d'une part, et sur la protection sociale, d'autre part.

J'aurais voulu parler, comme Mme le ministre, de la politique en matière d'aide sociale à domicile, en matière de santé, traiter de l'insertion des handicapés, débattre plus amplement de la politique familiale, aborder au fond les problèmes de l'Unedic. En réalité, le temps imparti et la densité des questions abordées à l'occasion de cette déclaration m'ont empêché de développer pleinement les sujets qui nous étaient proposés.

Je le déplore très vivement, à la fois pour la crédibilité de notre assemblée, mais aussi eu égard à l'importance des thèmes. Là encore, la responsabilité revient au Gouvernement qui a délibérément choisi l'amalgame à la clarté, car tel était son intérêt.

**M. Robert Cabé.** Ne racontez pas n'importe quoi ! Vos amis ne sont même pas là ! Cela ne les intéresse pas !

**M. Etienne Pinto.** Il s'agissait en fait de camoufler une évidence : même en matière sociale, les socialistes ont échoué. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Robert Cabé.** Vous n'avez que deux collègues pour vous applaudir !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** La majorité n'a pas grand monde non plus dans l'hémicycle.

**M. Robert Cabé.** Certes, mais il y a la qualité.

**M. Étienne Pinte.** Proportionnellement, nous sommes plus nombreux que vous !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** En proportion, c'est le Gouvernement qui est le mieux représenté, monsieur Pinte ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Coffineau.

**M. Robert Cabé.** Ecoutez bien ce qui va se dire maintenant !

**M. Michel Coffineau.** Madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, la gauche, c'est la justice.

**M. Robert Cabé.** Voilà !

**M. Michel Coffineau.** La gauche, c'est l'égalité. La gauche, c'est la solidarité.

**M. Pierre Jagoret.** C'est vrai !

**M. Michel Coffineau.** Voilà ce que pensent et disent des millions de nos concitoyens...

**M. Étienne Pinte.** Et les trois millions de chômeurs ?

**M. Michel Coffineau.** ... et particulièrement l'immense majorité d'entre eux, c'est-à-dire les salariés.

**M. Jean-Louis Goaduff.** Ils l'ont cru en 1981, ils n'y croient plus du tout ! Vous le verrez d'ailleurs au mois de mars !

**M. Michel Coffineau.** Nous le verrons ensemble.

Il a fallu des décennies de lutte, des grands moments politiques durant lesquels la gauche avait les moyens d'agir ou de peser pour que la protection sociale collective que nous connaissons soit mise en place et fasse honneur à notre pays. Il est vrai que cette protection contre la maladie, contre le chômage, pour aider les familles, pour payer les retraites a pu, longtemps, se nourrir de la croissance économique pour progresser, y compris en volume. Pourtant, et malgré cette augmentation générale des richesses, la droite a mis en application ses principes d'inégalité, en laissant à la traîne les catégories sociales les plus défavorisées. Il a fallu 1981 pour redresser ces inégalités importantes.

C'est ainsi que le minimum vieillesse a augmenté de 80 p. 100, le S.M.I.C. de 60 p. 100 et l'allocation pour les adultes handicapés également de 80 p. 100.

**M. Robert Cabé.** Très bien !

**M. Michel Coffineau.** Indépendamment de cette progression importante du pouvoir d'achat pour ces personnes, des quantités d'autres dispositions ont été prises. Pour les personnes âgées, on a assisté à un développement sans précédent des aides ménagères, des soins à domicile.

**M. Françoise Perrut.** Ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est plutôt en régression !

**M. Michel Coffineau.** Non, il y a une augmentation importante des aides ménagères, vous le savez bien, ainsi qu'une accélération de la médicalisation des maisons de retraite et des logements-foyers.

**M. Jean-Louis Goaduff.** Les maisons de retraite, vous pouvez en parler !

**M. Françoise Perrut.** C'est le contraire !

**M. Michel Coffineau.** On a vu l'état dans lequel nous avons trouvé les maisons de retraite en 1981 !

**M. Jean-Louis Goaduff.** Et actuellement ? Aucun poste n'a été créé depuis 1981 !

**M. Michel Coffineau.** On a également amélioré les structures de participation de ces personnes à la politique sociale qui leur est destinée.

Bien entendu, je n'oublie pas le droit à la retraite à soixante ans, si utile pour cette génération de salariés dont la vie active a commencé avec la guerre.

Pour les handicapés, l'effort a porté sur l'hébergement - 2 000 places supplémentaires ont été créées dans les maisons d'accueil spécialisées, 6 000 places dans les foyers - et sur le travail avec le doublement des places en ateliers protégés et près de 14 000 places supplémentaires dans les centres d'aide par le travail.

De plus, en amont, un gros effort de recherche et de prévention a été entrepris pour tenter de prévenir les handicaps.

L'effort de redressement a également porté sur les familles par une amélioration sensible des allocations familiales avec une augmentation de 66 p. 100 pour une famille de trois enfants, de 62 p. 100 pour une famille de quatre enfants, de 108 p. 100 pour une famille de deux enfants.

Il ne faut pas oublier non plus les efforts consentis en matière d'allocation logement et les moyens supplémentaires mis en œuvre pour que les locataires soient partie prenante de la politique du logement.

L'inégalité entre sexes a également pu diminuer, à travers une série de mesures positives comme la loi sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, l'amélioration de la situation des femmes d'artisans et de commerçants, la répression des discriminations sexistes.

Nous n'avons pas oublié le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse que la droite voudrait bien supprimer. M. Pinte ne nous a pas dit si cette accusation était fautive ; d'autres en auront peut-être l'occasion.

L'inégalité caractérise également la situation des chômeurs en fin de droits. Le Gouvernement a pris en charge l'indemnisation de ceux n'ayant plus rien à travers l'allocation de solidarité qui, par décision du Premier ministre, fut doublée pour être portée récemment à 64,50 francs par jour et à 86 francs pour les plus de cinquante-cinq ans.

Certes, tout ne pouvait être fait en même temps et il reste toujours de petites décisions à prendre. Je pense notamment, madame le ministre - et tant pis si je me répète - à la protection invalidité des chômeurs en fin de droits, dont j'espère bien que le prochain projet portant diverses dispositions d'ordre social permettra enfin, dans quelques jours, de résoudre définitivement le problème.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** J'y pense aussi, monsieur le député !

**M. Michel Coffineau.** Puisque l'article 40 de la Constitution empêche les parlementaires de déposer un amendement, j'espère que vous proposerez vous-même une mesure en ce sens.

Tout cela n'empêchait pas et n'empêche pas que certaines catégories sociales de Français connaissent une situation de pauvreté. Avec un effort considérable, à hauteur, aujourd'hui, d'un milliard de francs, l'Etat a donné l'impulsion, mais - et il faut s'en féliciter - celui-ci est largement relayé par les associations, les collectivités locales, les structures sociales dans un grand élan de solidarité.

Tout cela a été réalisé : l'effort est poursuivi, car les socialistes auraient été honteux de ne pas l'avoir fait. Ils sont fiers, et je réponds ainsi directement à M. Pinte.

**M. Robert Cabé.** Il n'est plus là !

**M. Michel Coffineau.** ... d'avoir réduit des inégalités, alors même que cela était plus difficile dans un contexte économique sans croissance.

Avoir réduit ces inégalités, avoir diminué les prélèvements obligatoires, qui devenaient excessifs, tout en réussissant à maintenir l'équilibre des comptes de la sécurité sociale, est un exploit qu'il faut saluer comme tel.

**M. Robert Cabé.** Tout à fait !

**M. Michel Coffineau.** Pour autant n'y aurait-il plus de problèmes ? Certainement pas ! La réduction des inégalités marque une pause. Il faudra donc poursuivre l'œuvre entreprise en s'en donnant les moyens.

La poursuivre, c'est peut-être essayer d'aller dans le sens d'un minimum social garanti pour tous. Cela pose certes des problèmes redoutables et l'on voit déjà toutes les critiques possibles : encouragement à la marginalisation, au travail noir et aux petits boulots complémentaires à cette allocation. Ces réflexions ne sont sans doute pas sans fondement, mais a-t-on le droit de rester insensible à la situation de ceux qui n'ont pas de ressources - les adultes, mais surtout leurs enfants - ou qui en ont très peu, ne mangent pas à leur faim, n'ont plus de toit ? Certes, ils ont parfois une part de responsabilité, mais comme elle est atténuée par la naissance, le milieu social et culturel de l'enfance !

La mise en place d'un tel système donnera sans doute lieu à bien des réflexions. Il nous faudra probablement exclure un automatisme dans lequel il suffirait à l'intéressé de se pré-

senter à un guichet et de déclarer qu'il n'a rien pour percevoir automatiquement ce minimum. Je crois plutôt que la médiation des collectivités locales sera indispensable pour mesurer la réalité de chacune des situations considérées et pour imaginer une contre partie de travail social. Notre société, économiquement développée, ne doit pas supporter que certains de ses membres soient totalement et injustement démunis alors que nous pouvons remédier à une telle situation.

Une autre protection, de nature différente, fait aujourd'hui l'objet de la réflexion des socialistes. Il s'agit des risques liés aux mutations engendrées par l'indispensable effort de modernisation de notre appareil de production. Nous savons bien que nous sommes confrontés à un impératif de modernisation à satisfaire d'autant plus rapidement qu'il n'a pas été entrepris à temps par la faute des gestions antérieures de la droite.

Pour s'adapter à cette situation, les salariés devront, de plus en plus souvent, être mobiles professionnellement et géographiquement. Il n'est pas juste que chacun d'entre eux en subisse personnellement les contraintes. Celles-ci doivent être assurées par la collectivité dans un nouvel effort de solidarité. Les problèmes de logement, de déménagement, de travail du conjoint, de situation des enfants, de formation professionnelle peuvent trouver leur solution à travers cette solidarité.

Une protection sociale améliorée dans un contexte difficile pose évidemment le problème de son financement et, beaucoup plus grave, la question du sens qu'on lui donne. Ainsi, la droite qui avait maintenu hier, je l'ai déjà dit et démontré, un certain nombre d'inégalités veut aujourd'hui - je reprends ce thème malgré ce qui a été dit - démanteler notre système de protection sociale.

**M. Francisque Perrut.** Nous n'avons jamais dit cela. Vous inventez !

**M. Michel Coffineau.** Dans les discours que nous avons entendus depuis quelques mois, dans les projets qui sont dans les cartons de vos partis, messieurs de la droite, la philosophie est claire : il faut aller dans le sens du risque individualisé, de l'assurance personnelle. C'est naturel car cela se raccroche au dogme du libéralisme, à la lutte sauvage - au profit de ceux qui en ont les moyens et qui sont le plus petit nombre, au détriment des autres qui sont le plus grand nombre - en tournant le dos à la solidarité.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Il n'y a jamais eu autant de progrès social que lorsque nous étions au pouvoir et c'est la régression depuis 1981. Vous n'avez pas le droit de dire de tels mensonges !

**M. Francisque Perrut.** Exactement !

**M. Pierre Jagoret.** Vous savez bien que c'est faux !

**M. Michel Coffineau.** Les socialistes sont décidés à tout faire pour maintenir notre système collectif de protection sociale et je reprendrai les paroles du Président de la République qui, s'en prenant tout récemment à ceux qui trouveraient plus commode qu'il y ait d'un côté une assurance individuelle pour les plus riches et les bien portants, de l'autre une sécurité sociale pour les plus démunis et les malades, concluait : « Je dis non à toute forme de régression sociale, non au démantèlement de la protection sociale, au rejet des plus pauvres ou à une sélection des riches. »

Il est vrai que M. Chirac d'un côté, l'U.D.F. de l'autre, M. Pinte à l'instant ont adopté un langage plus électoraliste...

**M. Robert Cabé.** Cachottiers !

**M. Michel Coffineau.** ... car ils savent bien l'attachement des Français à leur système de protection. Ils restent dans le vague, ne parlant plus que de complément, de responsabilité personnelle. A quel moment messieurs de la droite, dites-vous la vérité ?

**M. Francisque Perrut.** En matière de vérité, vous pouvez parler !

**M. Michel Coffineau.** Est-ce lorsque vous exposez des projets au fond ou est-ce lorsque l'on approche d'une échéance électorale ?

Les Français doivent clairement savoir que la protection sociale, solidaire, réductrice d'inégalités, est aussi solidement ancrée dans la politique de la gauche que l'inégalité est accrochée dans les intentions de la droite comme moteur du développement du libéralisme.

**M. Robert Cabé.** Très bien !

**M. Michel Coffineau.** La droite veut casser. Nous voulons préserver, mais cela pose le problème de l'équilibre et du financement.

La santé a pu trouver un équilibre financier parce qu'une lutte sévère a été entreprise pour responsabiliser la gestion et lutter contre les gaspillages.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Du temps de Mme Questiaux, en particulier !

**M. Michel Coffineau.** Les hôpitaux sont plus efficaces et moins coûteux avec l'utilisation du budget global. Je crois d'ailleurs que les Français ont bien compris le sens du forfait journalier. C'était, en effet, une certaine forme d'inégalité que de voir des malades entièrement pris en charge, nourriture comprise, à l'hôpital, alors que le malade soigné à domicile se nourrissait à ses frais. Qu'il y ait quelques cas douloureux est indéniable, mais il faut les traiter comme tels, spécifiquement, sans condamner globalement cette mesure d'équité.

La nécessité d'équilibrer la gestion a amené le Gouvernement à augmenter un peu le ticket modérateur. Il fallait bien équilibrer, mais, dans ce domaine, il ne faut pas, madame le ministre, aller plus loin. Il convient de chercher encore des économies et cela est possible.

Si nous sommes attachés, comme tous les Français, à la médecine libérale, au paiement à l'acte, il est indispensable de poursuivre une réflexion sur les abus et les gaspillages qui ne sont pas le fait de tous, mais d'un nombre de praticiens encore trop nombreux : abus de médicaments inutilisés, sollicitation très simple à l'arrêt de travail injustifié... Je sais que de tels sujets sont sans doute un peu tabous, que le malade ignorant - tel est mon cas - n'a pas les moyens de discuter le contenu de l'ordonnance, que le salarié que l'on presse de s'arrêter, à tort, compense souvent ainsi des conditions de travail difficiles. Il faut pourtant rechercher des économies de ce côté.

Georges Marchais, tout à l'heure - et j'ai constaté que M. Etienne Pinte s'était placé dans son sillage -, n'avait pas de mots assez durs...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous avez perdu votre partenaire !

**M. Michel Coffineau.** ...pour condamner la politique gouvernementale à ce sujet, pour grossir énormément certains aspects et pratiquer les classiques procès d'intention. Si la sécurité sociale était en déficit, que diraient les dirigeants communistes, le R.P.R., l'U.D.F. ! On les entendrait !

**M. Jean-Louis Goasduff.** On parle de 30 milliards de déficit !

**M. Michel Coffineau.** Elle est en équilibre, madame le ministre, et vous l'avez démontré.

Les Français, les assurés sociaux, les travailleurs connaissent les difficultés, mais il font marcher leur intelligence. Ils voient bien que le système tient. Et ils savent que, s'il ne tenait plus, alors la droite trouverait l'argument immédiat pour le démanteler. Contre les méfaits de la droite, si elle en avait demain la possibilité, les socialistes sont aujourd'hui les seuls - j'insiste bien - à se donner réellement les moyens d'agir.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Autosatisfaction !

**M. Michel Coffineau.** Le problème des retraites ne se pose pas aujourd'hui. Nous savons qu'il se posera demain inéluctablement. Une croissance retrouvée aidera sans doute en partie à y faire face. Pour le reste, les socialistes sont fermes contre tout abandon du système de répartition, mais il n'est pas question de diminuer le montant des retraites. Il faudra donc trouver un financement. Je reconnais que ce ne sera pas simple.

**M. Francisque Perrut.** Utopie !

**M. Michel Coffineau.** Enfin, ce financement, aujourd'hui assis uniquement sur les salaires, ne correspond plus à la réalité concrète des entreprises et de leur développement. Il faudra rechercher des modulations, des modifications de l'assiette des cotisations.

Je dirai maintenant quelques mots sur les droits nouveaux des travailleurs.

Jamais il n'y avait eu une avance aussi vaste sur tous les terrains en quelques années.

Les sections syndicales peuvent se développer dans toutes les entreprises parce qu'elles sont reconnues. Les toutes petites peuvent organiser la concertation, la négociation avec les délégués interentreprises. Les comités d'entreprise ont acquis des moyens nouveaux, une plus grande autonomie leur permettant d'appréhender correctement la réalité économique. Lorsque le pouvoir, dans une holding, appartient à un groupe, c'est à ce niveau qu'a lieu la discussion avec les comités de groupe.

La sécurité est mieux assurée. Le travailleur peut se retirer de son travail s'il y a danger.

La négociation annuelle devient obligatoire dans l'entreprise, imposant ainsi la concertation lorsque celle-ci n'existe pas.

A cela s'ajoute une innovation très importante : le droit d'expression direct et collectif des salariés.

Dans l'entreprise publique, les travailleurs élisent leurs représentants au conseil d'administration. Les conseils de bureau et d'atelier permettent aux salariés de discuter concrètement de leur travail sur le terrain.

Pourquoi toutes ces mesures ? Vont-elles, comme le prédisait la droite lors des débats sur les lois correspondantes, mettre à bas nos entreprises, créer la pagaille, désorganiser ?

**M. François Perrut.** En tout cas, cela n'a pas empêché la fermeture de nombreuses entreprises ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Michel Coffineau.** Ne dites pas n'importe quoi !

Heureusement que les chefs d'entreprise savent un peu mieux comment fonctionne une entreprise que les députés de la droite !

**M. Jean-Louis Goaduff.** Il y a des députés de droite qui sont chefs d'entreprise !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Manifestement, ils ne sont pas en séance !

**M. Pierre Jagoret.** Vous, vous êtes à la retraite !

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Il y en a à gauche aussi !

**M. Michel Coffineau.** Indépendamment de la polémique politique un peu normale, quelle erreur de votre part, messieurs de la droite, et quelle méconnaissance de la réalité du monde du travail. Les salariés, leurs organisations syndicales exprimaient depuis longtemps des revendications de responsabilité, des revendications de dignité.

Que les représentants des travailleurs aient les moyens accrus pour négocier les salaires, les horaires, les conditions de travail, dans un cadre économique maîtrisé, que les salariés, par l'expression directe, discutent des meilleures conditions de travail, mais aussi de la meilleure efficacité de l'entreprise, voilà qui va dans le sens de l'entreprise, c'est-à-dire de tous ses membres, et donc de la majorité d'entre eux, les travailleurs.

Partout où cela a été bien organisé, bien compris, cela s'est traduit dans l'entreprise par un « plus ». Des chefs d'entreprise, de plus en plus nombreux, le comprennent aujourd'hui. Notre pays doit gagner une bataille économique d'indépendance par rapport à la domination américaine ou nipponne. C'est forcément une bataille politique : celle de la modernisation. Les droits des travailleurs y concourent. Tous les responsables d'entreprise qui ont un sens de l'entreprise le reconnaissent aujourd'hui.

L'aménagement du temps de travail va aussi dans ce sens. Il convient « d'encadrer » cet assouplissement pour empêcher la flexibilité patronale destructrice que M. le ministre du travail a justement critiquée dans son intervention.

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Absolument !

**M. Michel Coffineau.** Il faut donc assouplir pour empêcher la flexibilité. Je pense que nos collègues et camarades communistes devraient le comprendre.

**M. Jean Jeroz.** On en parlera demain !

**M. Michel Coffineau.** Actuellement, des dérogations au code du travail sont possibles dans l'entreprise. C'est dangereux. C'est incontrôlé. C'est la porte ouverte à des négociations sauvages qui peuvent aller très loin, à l'encontre des travailleurs.

Le texte qui viendra en discussion demain encadre cette souplesse, oblige à cette négociation au niveau des branches, là où le rapport de force en faveur des salariés est le meilleur et oblige parallèlement à la réduction du temps de travail.

M. Georges Marchais, au nom du groupe communiste, a vilipendé ce texte lui faisant dire ce qu'il ne prévoit pas afin de trouver quelques arguments pour le dénoncer. C'est facile sur le plan de la dialectique, mais irresponsable vis-à-vis des travailleurs.

**M. Jean Jeroz.** Les travailleurs viendront vous voir demain !

**M. Michel Coffineau.** Sur ce point encore j'ai eu le sentiment que M. Pinte reprenait la même formule. On déforme les choses, comme cela on a des arguments pour les critiquer.

**M. Jean-Louis Goaduff.** Il y a des rapprochements ...

**M. Michel Coffineau.** Merci ! la droite constate qu'il y a des rapprochements avec l'extrême gauche !

**M. François Lonclé.** Ce n'est pas l'extrême gauche !

**M. Michel Coffineau.** M. Georges Marchais déforme la réalité de l'action gouvernementale soutenue par les socialistes. Il érige en question principale un tout petit fait secondaire. Il pratique l'amalgame et le procès d'intention. (*Protocoles sur les bancs des communistes.*) Un seul exemple : il prétendait que 80 p. 100 des entreprises qui devraient avoir un délégué du personnel n'en ont pas et il concluait que c'est la faute des socialistes.

Or, avec le vote des lois Auroux, nous avons créé des délégués interentreprises pour les petites entreprises. Nous avons organisé l'information des unions départementales syndicales, par le biais de l'inspection du travail, pour que les syndicats puissent intervenir en cas de carence de candidatures.

Ces deux petits exemples - je pourrais en citer d'autres - ce sont les socialistes, et non les communistes, qui y ont pensé. Il faut être clair là-dessus ! Nous aidons les syndicats ; nous ne pouvons pas les remplacer. J'espère bien que, petit à petit, avec les lois Auroux, il y aura des délégués dans toutes les petites entreprises, même si aujourd'hui il y en a plus qu'il n'y en avait avant 1981.

**M. Jean-Louis Goaduff.** Parlez-nous du chômage. C'est ça le problème !

**M. Michel Coffineau.** On pourrait ainsi reprendre toutes les critiques de M. Marchais.

Le vrai problème des dirigeants du parti communiste est celui de leurs rapports avec les travailleurs, avec la droite, avec nous-mêmes. J'ai l'impression, à entendre les uns et les autres - encore une fois, M. Pinte tenait le même discours -, que c'est un rapport d'impuissance, caractéristique de tous les excès.

J'ai encore en mémoire, dans les années 1969-1970, l'irritation des dirigeants du parti communiste lorsque, au langage policé de l'union du peuple de France, répondaient les tribuns d'extrême gauche qui dénonçaient tout. J'ai quelquefois l'impression que l'histoire inverse les rôles.

**M. André Duromée.** On verra !

**M. Michel Coffineau.** En conclusion, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelles que soient les difficultés de la politique gouvernementale et les déceptions qu'elle peut provoquer dans certains domaines, s'agissant de la protection sociale et des droits des travailleurs, nous sommes fiers, nous les socialistes, continuateurs aujourd'hui du mouvement ouvrier, de ce qui a été fait, de ce qui existe, de ce qui doit être préservé mais nous sommes conscients que des améliorations sont encore nécessaires.

Vous avez eu raison, madame le ministre, de montrer par des exemples pris dans votre vie personnelle, que pour les travailleurs d'aujourd'hui la protection sociale, les droits de

travail sont des acquis normaux. Et ils ont raison, car c'est cette situation qui est améliorable. Ce qui n'était pas normal, c'était la situation terrible des populations ouvrières pendant des décennies, c'est-à-dire sous le règne de la droite. Quelles luttes, quels débats, quelle ténacité pour en arriver à la situation d'aujourd'hui, encore perfectible !

Le danger ? C'est le retour en arrière, un nouveau règne de la droite, cassant, modifiant, étouffant l'entreprise, confisquant le développement économique.

**M. Francisque Perrut.** « Au secours, la droite revient ! »

**M. Michel Coffineau.** Or si j'en crois le libéralisme débridé de M. Pinte...

**M. Jean-Louis Goaduff.** Attention, la droite arrive !

**M. Michel Coffineau.** ... on va droit à cette catastrophe !

Les socialistes sont aujourd'hui, à cause de la carence d'autres, les seuls défenseurs des travailleurs, les seuls défenseurs des assurés sociaux, et ils sont fermement décidés à continuer de tenir ce rôle. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Perrut.

**M. Francisque Perrut.** Madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique familiale est certainement un domaine prioritaire dans ce vaste secteur de la protection sociale. D'autres orateurs, avant et après moi, ont fait ou feront porter leur intervention sur ce sujet.

Dans les quelques minutes qui me sont accordées, je limiterai mon propos à ce que l'on pourrait appeler la dernière étape chronologique de la politique familiale, c'est-à-dire celle qui concerne les personnes âgées.

Nul n'ignore la place de plus en plus prépondérante qu'elles tiennent aujourd'hui dans la société, leur nombre allant croissant à mesure que les progrès de la médecine et des services de soins prolongent la longévité au point que les systèmes d'aide qui ont été engagés dans le passé en faveur des personnes du troisième âge, et maintenant du quatrième âge, ne répondent plus aux besoins constatés aujourd'hui.

Vous avez dressé, madame le ministre, dans votre exposé un bilan flatteur de l'action du Gouvernement, et notre collègue Coffineau vient de le compléter en termes encore plus élogieux.

**M. Michel Coffineau.** Et vrais !

**M. Francisque Perrut.** Mais ce bilan, on peut très facilement le discuter et le ramener à de plus justes proportions.

J'ai plusieurs fois appelé l'attention de M. le secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées sur ce sujet, par des questions écrites. Dans chacune de ses réponses, il se bornait simplement à rappeler la progression des financements accordés en des termes qui témoignaient d'une parfaite autosatisfaction.

Or, nous constatons sur le terrain que les besoins croissent beaucoup plus vite que les moyens mis en œuvre pour y répondre. Une apparente progression dans les chiffres correspond en réalité à une régression dans les faits. Je vais essayer de le démontrer.

L'essoufflement de la politique sociale en faveur des personnes âgées...

**M. Pierre Jagoret.** Il ne manque pas de souffle !

**M. Francisque Perrut.** ... laisse apparaître des carences graves. Je me bomerai à trois constats.

Premier constat : les soins à domicile.

Le Gouvernement rappelle sans cesse son souci d'accorder une priorité aux mesures permettant le maintien à domicile des personnes âgées, dans l'objectif, d'une part, humanitaire de repousser le plus loin possible le déracinement du foyer toujours préjudiciable, d'autre part, économique de limiter les dépenses d'hospitalisation lorsqu'elles ne sont pas nécessaires. Ces deux objectifs sont également louables. Ils étaient déjà définis bien avant 1981 et nous les avons aussi appliqués.

Or, les mesures ne progressent plus du tout au rythme des besoins. Lors de la discussion du budget des affaires sociales, j'ai demandé à M. le secrétaire d'Etat pourquoi le nombre d'heures accordées aux caisses régionales d'assurance maladie n'avait pas augmenté en 1985. Savez-vous ce qu'il m'a répondu ? Il m'a simplement clamé sa satisfaction : le nombre d'heures accordées en 1985 n'a pas diminué par rap-

port à celui de 1984 ! Voyez la logique ! Monsieur le député, m'a-t-il dit, on aurait très bien pu le diminuer, on l'a maintenu au même taux, soyez satisfait.

Or, tout le monde sait que depuis 1984 le nombre de personnes âgées à soigner chez elles a augmenté. Le nombre d'heures n'ayant pas augmenté, c'est bien d'une régression qu'il s'agit !

Et que dire de la situation en milieu rural, encore plus précaire ? Il apparaît clairement que les ressortissants du régime agricole sont proportionnellement moins nombreux que ceux du régime général à bénéficier de l'aide à domicile, qu'ils reçoivent une aide moins importante en nombre d'heures et en participation financière. Il est vrai que les conditions de ressources de la mutualité sociale agricole ne permettent peut-être pas de faire mieux puisqu'elles sont assurées par les seules cotisations des adhérents.

Deuxième constat : les résidences pour personnes âgées.

Sans doute, un large effort a-t-il été consenti, non seulement par les collectivités locales mais aussi grâce à des initiatives privées - et ce bien avant 1981 ! - avec le souci de favoriser un accueil plus humain des résidents, dans un cadre de vie où la solidarité joue pleinement son rôle. Si la situation peut paraître aujourd'hui moins mauvaise, les listes de personnes en attente d'être accueillies s'allongent, et il faudra prévoir de nouveaux équipements.

Troisième constat : les maisons de long et moyen séjour pour personnes âgées dépendantes.

Nous touchons là un point que je n'hésiterai pas à qualifier de dramatique.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Perrut.

**M. Francisque Perrut.** Je conclus, monsieur le président.

C'est là que le besoin se fait sentir le plus impérieusement. Combien de fois sommes-nous appelés à répondre aux sollicitations de familles éplorées, en quête d'un lit disponible, le moins loin possible, pour accueillir l'aïeul qui doit obligatoirement quitter l'hôpital et qui n'a aucune possibilité d'hébergement dans sa famille - logement trop exigu, présence de jeunes enfants ?

Oui, madame le ministre, c'est alors la course non pas pour la vie, mais simplement pour trouver un lit qui sera destiné à devenir un lit de mort. Je n'exagère rien. Je ne fais que citer des exemples que j'ai personnellement vécus et que, j'en suis d'ailleurs persuadé, tous mes collègues ont vécus. Ce n'est pas seulement dans ma circonscription que se présentent de tels faits. Il y a une quinzaine de jours, j'ai téléphoné à dix résidences différentes pour essayer de dépanner une famille.

**M. le président.** Monsieur Perrut, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**M. Francisque Perrut.** Cinq minutes, c'est très court !

**M. le président.** Il fallait demander davantage à votre groupe !

**M. Francisque Perrut.** Vous avez dit, madame le ministre, que votre politique sociale devait consacrer la solidarité entre les âges de la vie. Nous sommes convaincus. Cette solidarité doit exister. Nous nous demandons comment elle est appliquée.

Tout ce que nous pouvons dire en conclusion...

**M. François Loncle.** C'est que vous n'avez rien fait !

**M. Francisque Perrut.** ... c'est que ceux qui, en mars 1986, c'est-à-dire après vous, hériteront des responsabilités de la politique sociale de notre pays sont assurés d'au moins une chose : ils ne seront pas chômeurs ! Ils auront encore matière à exercer leurs initiatives...

**M. François Loncle.** Plaisantin !

**M. Francisque Perrut.** ... en vue d'améliorer la situation sociale de nos concitoyens ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Guy Chanfrault.** Un peu de réalisme !

**M. Francisque Perrut.** J'aurais beaucoup de choses à dire encore !

**M. François Loncle.** Il ne croit même pas à ce qu'il dit !

**M. le président.** La parole est à M. Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, je limiterai mon propos à la politique d'aide aux familles.

J'affirme d'abord - et je crois que vous êtes d'accord avec moi - que la famille est la cellule de base de la société : un objet de respect, une richesse humaine et spirituelle pour le pays. Mais c'est aussi un domaine particulièrement important puisque l'évolution de notre situation démographique conditionne largement l'avenir de notre pays.

L'effondrement de la natalité n'est certes pas un phénomène propre à la France, il n'en reste pas moins que, fautive d'un redressement substantiel du nombre des naissances, nous nous engageons sur la voie d'un vieillissement considérable de notre population avec toutes les conséquences négatives qui peuvent en découler sur les équilibres économiques fondamentaux et aussi sur la structure même de notre système de protection sociale.

La situation actuelle, dont je crois que tous s'accordent à reconnaître la gravité, appelle à l'évidence des mesures d'urgence. Qu'en est-il au juste après bientôt cinq années de gouvernement socialiste ?

Il faut bien admettre que la comparaison entre l'évolution des prestations familiales avant et après 1981 ne tourne pas nécessairement à l'avantage du pouvoir actuel.

**M. Guy Chénault.** Tiens ! Tiens !

**M. Jean-Paul Fuchs.** Pour faire une telle constatation, il suffit de se reporter à une étude récemment réalisée par des spécialistes de la caisse nationale des allocations familiales à partir de quelques cas types et publiée par la revue *Droit social* du mois de mai 1985.

Prenons le cas des familles aux ressources moyennes, c'est-à-dire, selon cette étude, qui perçoivent 10 000 francs et qui ont trois enfants, dont un de moins de trois ans. En 1984, le pouvoir d'achat des prestations familiales qui leur étaient versées a progressé par rapport à 1980 de 10 p. 100 - et cela aussi bien dans l'hypothèse où un seul des conjoints travaille que dans celle où les deux exercent une activité professionnelle. Mais sur une période dont la durée est identique, de 1976 à 1980, les prestations de la même famille avaient augmenté de 25 p. 100 si elle n'était titulaire que d'un revenu professionnel et de près de 50 p. 100 si elle disposait d'un double revenu.

Pour une famille de trois enfants, également à revenu moyen, mais sans enfant de moins de trois ans, la progression du pouvoir d'achat des prestations était de 10 p. 100 de 1980 à 1984, mais selon qu'elle était titulaire d'un ou de deux revenus professionnels, de 20 ou de 40 p. 100 de 1976 à 1980.

Vous me direz que le Gouvernement a décidé de porter l'essentiel de ses efforts sur les familles avec deux enfants. Il est vrai que les décisions des gouvernements successifs du régime socialiste ont permis pour celles-ci un gain en pouvoir d'achat plus important. Dans le cas d'une famille à revenu moyen - c'est-à-dire 8 000 francs lorsqu'on a deux enfants - et dont l'un des deux enfants a moins de trois ans, on relève un gain de 15 p. 100 entre 1980 et 1984 ; cette progression est un peu plus faible lorsque le ménage ne dispose que d'un revenu professionnel. Mais entre 1976 et 1980, une telle famille avait bénéficié d'une augmentation du pouvoir d'achat de 30 p. 100 - et non pas de 15 p. 100 - si elle ne disposait que d'un revenu professionnel, et de 75 p. 100 si elle disposait d'un double revenu.

Plutôt que de multiplier les exemples, je pense qu'il est à présent plus utile de s'interroger sur les causes d'une telle situation.

Elles sont connues : après une courte période de largesses, est venu vite le temps de l'austérité. Dès juillet 1982, et plus encore ultérieurement, le régime des prestations familiales a été appelé à contribuer au plan de rééquilibrage financier de la sécurité sociale.

Le taux des allocations prénatales et postnatales, ainsi que du complément familial, est abaissé en 1983 afin de contenir la progression de leur montant.

La même année, la majoration des allocations postnatales en cas de troisième naissance est diminuée de moitié avant d'être supprimée en 1985 lors de l'institution de l'allocation au jeune enfant.

Les conditions d'attribution des prestations familiales sont modifiées de manière à gagner, au détriment des allocataires, un mois à l'ouverture de leurs droits puis un autre à l'extinction de ceux-ci.

On en est même arrivé, sous prétexte d'harmonisation, à unifier la date de versement des prestations familiales en s'alignant sur la pratique des caisses la moins favorable aux allocataires.

Néanmoins, la principale mesure d'économie est sans doute celle qui a modifié depuis 1983 le mode de revalorisation des prestations : désormais, le critère n'est plus l'évolution des salaires de l'année précédente, mais l'évolution prévisionnelle des prix. En fait, jusqu'à présent, ces prévisions se sont à chaque fois révélées insuffisantes et l'on a dû procéder en début d'année suivante à un réajustement laissant à la charge des familles le manque à gagner enregistré en cours d'année.

**M. Germain Gengenwin.** Très juste !

**M. Jean-Paul Fuchs.** Face à ces mesures, de quel poids peut peser la loi du 4 janvier 1985 relative aux jeunes familles et aux familles nombreuses, qui semble devoir tenir lieu de la grande réforme des prestations familiales annoncée au début de la législature ?

A cet égard, il faut bien reconnaître que les ambitions manifestées par vos prédécesseurs, madame la ministre, se sont singulièrement amoindries au fil du temps.

La création de l'allocation au jeune enfant et de l'allocation parentale d'éducation est financée à hauteur de 50 p. 100 par des mesures de redéploiement : le coût de la réforme serait de l'ordre du milliard de francs.

Face à cette estimation, je rappelle que les excédents dégagés par la caisse nationale des allocations familiales se sont élevés en 1983 à 7 milliards de francs et en 1984 à 10,8 milliards de francs ; en 1985, ils devraient encore atteindre plus de 6 milliards.

A défaut de faire plus, ne pouvait-on alors faire mieux ?

Déjà l'an passé, au cours d'un débat sur le même thème, je déplorais que, de manière générale, la politique sociale menée depuis 1981 manquât de clarté. Cela est malheureusement particulièrement vrai pour la politique familiale.

La doctrine socialiste a, semble-t-il, quelque peu changé en la matière. En 1981 et 1982, l'on affirmait que l'enfant était porteur d'une créance identique quel que soit son rang dans la famille. En conséquence de quoi on a relevé en 1982 le taux des allocations familiales pour deux enfants et on l'a abaissé pour trois enfants. Ensuite, l'abandon du projet de loi portant réforme des prestations familiales, déposé en avril 1982 à l'Assemblée nationale, témoignait des incertitudes qui se faisaient jour sur la conduite à tenir.

Le Livre blanc sur la protection sociale posait en 1983 des questions sans y apporter de réponse précise.

Quant au 9<sup>e</sup> Plan, il annonçait la loi du 4 janvier 1985, mais je rappelle que celle-ci subordonne à une condition de ressources le maintien de l'allocation au jeune enfant au-delà de trois mois après la naissance et n'accorde l'allocation parentale d'éducation qu'aux familles ayant un troisième enfant.

Ce 9<sup>e</sup> Plan promet également un réexamen d'ensemble des aides financières accompagné d'une étude des possibilités de création d'une aide unique sous forme d'allocation ou de réduction d'impôt. C'est toujours une promesse.

Je ne reconnais pas les difficultés liées à la détermination de toute politique familiale, mais que sont donc devenus les objectifs initialement affichés ? Est-ce un revirement durable ?

Permettez-moi de regretter que, dans un domaine appelant des mesures certes vigoureuses, mais aussi mûrement pesées, puisque leur impact ne se fait sentir que progressivement, l'on ait mené une politique en dents de scie. Une telle politique ne peut être bien comprise des familles ni, par conséquent, être véritablement efficace.

Nous aurions souhaité une prestation familiale unique dès le premier enfant et modulée en fonction de l'âge, du nombre total des enfants, des handicaps éventuels, de l'activité du conjoint ; nous aurions souhaité une séparation entre politique familiale et réduction des inégalités ; nous aurions souhaité une véritable politique de l'enfant.

La montée du chômage multiplie encore les difficultés des familles. Tous les jours, je reçois, sans doute comme vous, madame le ministre, des mères en larmes, ne disposant plus du moindre centime pour nourrir leurs enfants. Et j'ai honte parce que je ne peux pas les aider. En effet, le processus de marginalisation des faibles - c'est M. Bloch-Lainé qui l'a souligné avant-hier, et il ne peut être suspect à vos yeux - s'aggrave et devient plus rapide. La crise fait tomber dans le quart-monde des catégories nouvelles. L'absence de travail rémunéré rend soudain insolubles des familles entières, au point de faire perdre tout logement, de faire tomber dans la sous-alimentation, de dégrader la santé et de pousser à la délinquance. Les précarités s'enchaînent, s'additionnent, s'entretiennent les unes les autres. Et les plus nécessiteux sont souvent les plus mal secourus.

Madame le ministre, avant 1981, vous proclamiez que la gauche transformerait la société, qu'on jugerait le socialisme sur sa politique sociale.

Je crois sincèrement que la gauche a échoué dans le domaine où elle se croyait la plus forte. Il s'avère que dans le domaine familial que je viens d'étudier, comme dans d'autres, la gauche a fait moins bien, beaucoup moins bien que le pouvoir précédent. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**Plusieurs députés socialistes.** Ça non !

**M. Jean Lacombe.** C'est une légende !

**M. le président.** La parole est à Mme Frachon.

**Mme Martine Frachon.** Madame le ministre, monsieur le ministre, les orateurs socialistes qui m'ont précédée ont dressé un bilan complet de l'action menée en matière sociale par cette assemblée, par le Gouvernement actuel et par celui qui l'a précédé. Est-il besoin de répéter que cette législature restera particulièrement marquée par son œuvre pour le droit social et pour le droit du travail ?

Pourtant, ce bilan n'a pas dans l'opinion des Français la place que nous aimerions qu'il ait pour que, en toute évidence, il témoigne de l'audace de la majorité socialiste et de sa fidélité à la finalité du socialisme qui est, comme le disait Léon Blum, le bonheur de l'individu.

**M. François Loncle.** Très bien !

**Mme Martine Frachon.** C'est peut-être un défaut de communication. C'est surtout que les réformes que nous avons engagées, les nouveaux droits que nous avons ouverts, les nouvelles protections que nous avons mises en place trouvent leur origine dans d'importantes revendications trop longtemps portées par les salariés et leurs organisations. C'était bien le moins qu'une majorité socialiste les satisfasse, même si cela était difficile. Et ce fut en effet difficile.

Mais la réalité est incontournable : dans le domaine des droits sociaux, c'est-à-dire des libertés individuelles fondamentales, ce ne sont pas pour des statistiques et des bilans que les individus s'identifient à une politique, c'est avant tout pour des perspectives et des projets.

Toutefois, il est évident que c'est l'ampleur de notre bilan qui nous permet aujourd'hui d'avancer de nouvelles propositions pour l'avenir. Qui d'autre que les socialistes peut se le permettre ?

Pour les années qui viennent, le principal enjeu de la solidarité nationale, c'est la protection des plus démunis, ce sont les actions qui doivent être menées en faveur de ceux qui n'ont aucune protection contre les ravages de la crise économique. Trop longtemps encore, nous aurons à vivre avec le chômage, avec le risque économique et social. Et cette crise dure depuis assez longtemps pour qu'on puisse en tirer quelques enseignements.

C'est cette crise qui a remis à l'ordre du jour les situations de précarité, ce qu'on appelle à tort la « nouvelle pauvreté ». A tort parce que ces hommes, ces femmes, ces familles sont les mêmes qu'étudiait M. Stoléro il y a plus de dix ans et que Georges Marchais estimait à 17 millions à la même époque.

**M. Jean Lacombe.** Il est parti !

**Mme Martine Frachon.** Je les crois moins nombreux, mais personne ne peut avancer une statistique faute de méthode de calcul. A partir de quel niveau, en effet, devient-on ou cesse-t-on d'être pauvre ? Cette absence d'outil statistique n'est pas neutre : c'est un bon moyen de fuir la réalité.

Pour les socialistes, c'en est assez de cette honte ancestrale qui n'est pas davantage de droite que de gauche. Il n'est pas acceptable de voir chaque jour davantage de gens exclus de la société française et, de ce fait, incapables d'exercer leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi les socialistes proposent la création d'un minimum social garanti. Le calendrier parlementaire ne nous permettra pas d'en délibérer rapidement. Au moins pouvons-nous, dans ce débat, jeter les bases de ce que nous voulons.

**M. Jean Lacombe.** Ce sera pour la prochaine législature !

**Mme Martine Frachon.** De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'abord, d'en finir avec les politiques d'assistance qui sont honteuses pour ceux qui les subissent comme pour ceux qui les financent. Celles et ceux d'entre vous, mes chers collègues, qui sont responsables ou animateurs d'aide sociale, connaissent bien toutes les conséquences négatives de l'assistance, de ces aides qu'on distribue sans que personne ne soit satisfait. Plus les aides se multiplient, plus on constate la perte de personnalité chez ceux qui les sollicitent.

L'assistance ne garantit jamais la couverture des besoins, elle ne garantit pas d'échapper à la faim, au froid, à la destruction des liens familiaux. Elle traduit un refus de la contribution des pauvres et non une volonté de les intégrer. De ce fait, elle est inacceptable, tant pour le contribuable qui n'en voit pas la contrepartie que pour le bénéficiaire qui est humilié.

C'est pourquoi nous ne voulons pas d'un minimum social garanti qui serait une allocation de plus, ou qui remplirait, en l'améliorant, une allocation existante. C'est quand même bien une question d'argent. Il nous faut dire quel est le plancher de revenu au-dessous duquel il y a une situation révoltante pour la communauté nationale. Ce seuil, dans la société telle qu'elle est, c'est-à-dire avec sa charge culturelle, c'est celui où l'individu ne dispose plus des moyens nécessaires pour conserver son identité, sa capacité d'agir librement.

Pour aller jusqu'au bout et dès lors qu'une certaine autonomie économique est assurée, il est nécessaire que la société tout entière bénéficie de la contribution de ceux qui relèveront du minimum social garanti. Ce n'est pas parce que ces hommes et ces femmes ont été exclus du monde du travail qu'ils sont sans qualité, sans possibilité. Il existe et il peut s'inventer de multiples tâches et travaux utiles à la société qui doivent leur être proposés et auxquels ils pourront adhérer.

Le minimum social garanti ne peut donc relever de la seule responsabilité de l'Etat. Le rôle des communes doit être primordial, non seulement pour permettre l'accès ou l'organisation des tâches liées à la contribution financière, mais encore pour prendre en compte l'environnement des bénéficiaires et tout particulièrement la cellule familiale. Il faut empêcher la transmission de la pauvreté par héritage. Les plus grandes possibilités doivent être données aux communes pour l'aide à la scolarisation et à la formation. C'est aux plus démunis que doit d'abord être ouvert l'accès aux nouvelles formations, aux nouveaux métiers. Là encore, c'est rompre avec l'habitude qui veut que, dans les processus de modernisation, ce soient toujours les plus faibles qui sont en permanence éliminés.

Le monde de la production, de l'entreprise, y compris le syndicalisme, doit être associé à cette initiative. Les bénéficiaires du minimum social garanti devront retrouver le contact avec l'entreprise, ne serait-ce que périodiquement ou ponctuellement. Sans cela, il est utopique d'envisager une quelconque réinsertion.

Je souhaite que, de ce fait, l'entreprise s'interroge sur les ravages auxquels conduit une politique de non-intégration des travailleurs sans qualification. Je suis toujours choquée quand je vois, comme chez Talbot, des salariés qui sont restés quinze ans à une qualification aussi basse qu'au moment de leur embauche. Je ne suis pas loin de considérer que, lorsqu'il se produit, le licenciement de ces salariés est abusif quelle qu'en soit la cause. Les partenaires sociaux doivent aujourd'hui lutter pour l'amélioration des qualifications les plus basses. C'est une priorité.

Par ces quelques réflexions, qui s'ajoutent à celles de plusieurs de mes collègues et aux vôtres, madame le ministre, monsieur le ministre, je souhaite que nous ouvrons le débat et que nous avançons vers la mise en place du minimum social garanti.

Je crois que les Français sont suffisamment sensibles à la justice et à la solidarité pour se mobiliser sur ce grand projet. Si nous le voulons, nous pouvons favoriser chez ces quelques millions de concitoyens démunis non seulement une plus grande autonomie, mais encore l'accès à une identité, donc à un droit à la parole et à une représentativité politique. Car, ainsi que l'écrivait Condorcet : « si une égalité réelle ne s'unit pas à l'égalité politique, alors le but de la société n'est pas rempli ». *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Alaïze.

**M. Jean-Marie Alaïze.** Mesdames, messieurs, j'ai choisi de consacrer mon propos au droit du travail, plus précisément à ses fondements objectifs, historiques, philosophiques et politiques, ainsi qu'aux conditions saines de son adaptation aux évolutions de notre société, ce qui interroge tout à la fois les employeurs, les travailleurs et leurs organisations syndicales, les députés que nous sommes et jusqu'à la puissance publique, l'Etat, chargé en dernier ressort d'assurer le fonctionnement harmonieux de notre société.

Que le travail ait eu, dans notre société marquée par la tradition judéo-chrétienne, une connotation pénible, contraignante, voire dégradante, qu'il soit encore trop souvent synonyme de temps subi plus que vécu, en raison de conditions d'accomplissement rigoureuses, voilà qui ne doit pas nous faire oublier que c'est par lui, par ses résultats, que s'est construite notre humanité.

A partir de cette constatation qui admet le travail non pas seulement comme contrainte inévitable, comme nécessité, mais aussi et surtout comme activité créatrice, constructive, la question qui se pose est celle de son organisation rationnelle, technique, juridique et morale, puisqu'aussi bien c'est la loi de toute société de reposer sur l'organisation.

Organisation rationnelle technique, parce que le travail a une finalité productive inéluctable, condition ensuite de tous les progrès, à commencer par ceux qui ont sorti les hommes de la précarité animale et qui leur ont permis de se rendre - à peu près - maîtres de l'univers.

Organisation rationnelle juridique, parce que le travail ne saurait être régi par les seuls impératifs de productivité ou les seuls rapports de force qui existaient à l'origine entre les faibles et les forts, les maîtres et les esclaves, les seigneurs et les serfs, les bourgeois et les prolétaires - pour emprunter à une littérature classique. La loi définit les limites de ce qui peut être demandé aux hommes, comme la portée de leurs droits à demeurer respectés dans leur être, qui ne se réduit pas à leur rôle de simples producteurs.

Organisation rationnelle morale enfin, parce que le travail, pour être accepté, doit comporter une part de réalisation de soi visible tout à la fois dans des résultats et dans une conscience de sa propre édification.

Certes, cette analyse reste - et c'est volontaire - théorique. Il est évident par exemple, que l'organisation juridique du travail a subi et subit encore bien des avatars.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la limitation du travail des enfants a constitué un progrès dont on a peine à imaginer qu'il ait fallu des luttes longues et difficiles pour le permettre.

Aujourd'hui, dans une période de rareté et d'insuffisance d'emploi, le droit au travail peut paraître prime, en tant qu'exigence sur d'autres considérations plus réglementaires.

Il n'empêche que le droit s'impose au travail pour des raisons tout à la fois d'ordre social, d'efficacité économique et de nécessaire respect des hommes et des femmes.

Le droit s'impose d'abord sous l'effet de l'exigence régulatrice que secrète la société : d'abord droit positif brut, traduction de rapports de force et de contraintes, comme la dépendance à l'égard du patron, du capital, de la propriété et de l'organisation de l'entreprise, du marché, le droit du travail se mue progressivement en un droit plus moral à la meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des travailleurs.

Cette lente évolution du droit s'est imposée sous l'effet conjugué de la meilleure conscience des hommes, donc de leur exigence d'être mieux considérés, et de leur volonté de bénéficier des avantages rendus possibles par les gains de productivités. Cela n'a pas été sans luttes.

C'est d'ailleurs à force de codifications, avec des progrès spectaculaires réalisés dans de grandes périodes de notre histoire - 1936 - 1945, 1968, 1981 - que s'est construit progressivement le droit du travail.

Aujourd'hui, le droit du travail, s'il découle formellement de la législation, donc du pouvoir législatif, qui le met en loi, et du pouvoir exécutif et de son administration, qui sont chargés de l'appliquer, le droit du travail donc dépend plus étroitement que par le passé de la manière dont les partenaires sociaux conçoivent et organisent leurs relations dans le milieu du travail.

Je relèverai d'abord l'expression que je viens d'employer : « partenaires sociaux », qui signifie à elle seule que les relations du travail ne peuvent se résumer à un rapport de force entre un patronat qui voudrait tout régenter et un monde de salariés, employés, ouvriers, techniciens, cadres qui revendiqueraient sans cesse une amélioration de leurs conditions matérielles et morales.

Je ne veux absolument pas, par mon propos, nier l'existence des rapports de force. Je ne veux pas davantage prendre parti au fond dans un débat idéologique sur la lutte des classes - cela nous entraînerait trop loin - ni ignorer que les rapports sociaux restent marqués par la différence des situations ou d'appartenance à des groupes distincts inégalement lotis.

Mais, à mon avis, rapports sociaux, situations, groupes forment des ensembles trop complexes et subtils pour qu'on puisse les réduire à une classification manichéenne.

C'est pourquoi je veux plutôt montrer l'exigence prioritaire de rapports réglés par la concertation, la volonté de participation consciente, qui va au-delà de la seule définition et conclusion d'accord sur les conditions de travail, en application de la loi ou de règlements. Cette volonté de participation est volonté d'avoir son mot à dire dans la gestion, voire dans la stratégie des entreprises qui doivent cesser d'être des lieux étrangers pour devenir lieux de décision et d'action commune.

Un récent numéro spécial du *Monde d'aujourd'hui*, par l'entremise de syndicalistes d'horizon divers, vient à point confirmer cette dimension du syndicalisme qui s'affirme depuis déjà longtemps, même si elle tarde à passer dans les faits et comportements quotidiens.

C'est à un syndicaliste C.G.T. que j'emprunte la première citation : « Nous travaillons sur les nouveaux rapports entre aspirations individuelles et défense collective, sur la volonté profonde des salariés d'être activement partie prenante dans l'organisation du travail, dans sa définition, dans les objectifs de l'entreprise. Cela implique une relation féconde entre revendication et intervention dans la gestion, entre capacité de propositions et action. »

La seconde citation est d'un syndicaliste C.F.D.T. : « Adapter notre pratique sociale, c'est-à-dire notre façon d'agir et d'établir une relation avec les salariés. L'action collective, téléguidée et d'opposition a rencontré ses limites. Il nous faut renforcer une pratique participative. »

Enfin, c'est au syndicat C.G.C. dans un texte qui découle de son dernier congrès, ou intercongrès, que j'emprunte la dernière citation : « Le syndicalisme n'est pas le gardien à courte vue d'intérêts immédiats et fragmentés, mais un partenaire responsable à tous les niveaux, apte à proposer des solutions inspirées du futur et à les faire admettre. »

La concrétisation de cette nouvelle dimension du syndicalisme, indispensable à la modernisation économique, qui ne saurait se séparer de la modernisation des rapports sociaux, ne peut être entravée par la volonté proclamée et déjà mise en œuvre de déréglementation. Les atteintes et mises en cause portent sur les acquis fondamentaux du droit du travail, dont un patronat plus politicien qu'économiquement avisé - il est minoritaire, mais il existe - se fait aujourd'hui le chantre cynique et l'acteur parfois, au nom d'un libéralisme négateur de la liberté et de la dignité des travailleurs, donc de l'équilibre de notre société.

Qui ne voit qu'une telle volonté, qui prend démagogiquement la forme antisyndicale, fait courir des risques graves de déstabilisation à notre société tout entière ? Car c'est trop peu dire qu'elle met en péril nos équilibres économiques.

Il est encore plus grave que certains, et jusqu'ici sur les bancs de la droite, orchestrent cette mise en condition « insécuritaire », qui semble plus inspirée par le désir de faire taire les travailleurs, pour mieux les exploiter et les dominer, que par le souci d'efficacité économique.

A moins que l'efficacité économique n'ait absolument besoin de licenciements sans autorisation, d'horaires sans limites, de refus de discussion sociale ou encore d'examen corporel direct, comme prétendait le faire un patron avant d'embaucher des jeunes filles en T.U.C.

Le combat contre cette volonté peinicieuse de mettre à mal l'édifice du droit du travail ne doit pas conduire à se replier sur lui comme sur une citadelle.

Il ne faut pas que les menées proprement réactionnaires des uns entraînent le conservatisme frileux des autres.

Or, force est de constater qu'il y a loin parfois des déclarations, que je citais tout à l'heure, de syndicalistes au comportement de leur syndicat. Le projet d'actualité relatif à l'aménagement du travail en fournit l'exemple. Même si la question justifie prudence et vigilance, elle ne justifie pas, par contre, le tintamarre systématique et orchestré que certains lui opposent.

Dans ce contexte d'actions et de réactions, assurément peu propice aux évolutions et aux adaptations, pourtant appelées par le monde du travail, par les travailleurs eux-mêmes, par les exigences d'un meilleur partage du travail, que devons-nous faire et que doit faire l'Etat ?

J'emprunterai la réponse sur le rôle de l'Etat à M. Laurent Fabius, Premier ministre, dans un propos tiré de son livre *Le Cœur du futur* : « Le rôle de l'Etat n'est pas d'imposer ce dont le pays ne veut pas, ni d'empêcher ce à quoi il aspire. Il est de rendre possible ce qui est nécessaire. » Etat impulsif et régulateur, voilà son rôle ! Pour le reste, c'est le rôle des entreprises, des personnels qui en font la réalité d'y pourvoir.

Pour notre part, il me semble que nous devons accompagner cette action destinée à rendre possibles les évolutions utiles à l'intérêt général de notre société, notamment à l'emploi, sans porter atteinte aux droits et garanties de ses membres.

Nous nous y sommes employés à travers des lois reformulant ou élargissant le droit des travailleurs, les compétences de leurs institutions représentatives, instaurant sur un mode plus méthodique les relations et discussions contractuelles, démocratisant le secteur public.

Mais il ne nous appartient pas de faire vivre ces lois dans les entreprises. Cela, c'est le rôle de tous les responsables qui s'y côtoient, qui s'y rencontrent. Le droit du travail, pour être vivant, a besoin de partenaires dynamiques, ouverts, confiants, acceptant la discussion et le débat. C'est un droit pour les femmes et les hommes au travail, ni octroyé par les employeurs ou les patrons, ni seulement revendiqué par les travailleurs, même si la revendication et ses formes d'action demeurent parfois nécessaires pour l'assurer et le défendre.

Ainsi compris et respecté, loin des ornières - et j'allais dire des tranchées de la guérilla sociale permanente - le droit du travail doit assurer le progrès social, gage à son tour de la compétitivité de nos entreprises, de nos bureaux, de nos ateliers.

Utopie que cela ? Faut-il alors que notre société économique soit dégradée pour que des rapports normaux apparaissent comme relevant de l'utopie ? Je préfère, pour ma part, continuer à parler et à agir pour des hommes et des femmes qui sauront raison retrouver s'ils n'ont pas su, par égarement passager, raison garder.

C'est ce langage de la raison et pour la raison que vous avez pris l'habitude de parler, monsieur le ministre, et il vous honore. Comme honore le Gouvernement auquel vous appartenez, et que nous soutenons, de tenir aux Français un langage de vérité, d'appel à la responsabilité et au dialogue. Je pense qu'il a été largement démontré dans ce débat que cela vaut encore plus pour les partenaires sociaux, dans l'intérêt de la politique contractuelle, qui en a bien besoin. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sœur.

**M. Jean-Pierre Sœur.** Mesdames, messieurs, mon intervention portera sur les problèmes des retraités et des personnes âgées.

Je veux d'abord souligner combien le bilan de ces cinq dernières années est positif pour ce qui est des personnes âgées et des retraités. Quand nous avons l'occasion de discuter dans nos circonscriptions avec des retraités et des personnes âgées et que nous rappelons ce qui a été fait, nos interlocuteurs acquiescent et disent souvent : « C'est vrai ! Nous l'avions oublié. »

Je me bornerai à rappeler : la retraite à soixante ans pour toutes les catégories professionnelles ; le minimum vieillesse qui, entre le 30 juin 1981 et le 1<sup>er</sup> juillet 1985, a augmenté de 79,8 p. 100 ; les mesures fiscales qui exonèrent de l'impôt sur le revenu les personnes de plus de soixante-cinq ans à partir d'un certain seuil de revenu net imposable ; l'exonération de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la redevance de radio et de télévision pour les personnes âgées de plus de soixante ans non imposables ou dont l'impôt n'est pas recouvrable ; l'abattement supplémentaire sur le revenu imposable de toute personne accueillant sous son toit une personne âgée de plus de soixante-quinze ans ; la mensualisation des pensions ; l'aide ménagère qui depuis 1981, a créé 5 000 emplois nouveaux, qui a touché 500 000 bénéficiaires supplémentaires et dont le budget est passé de 1,3 milliard de francs à 3,8 milliards de francs ; les services de soins infirmiers, qui, de 92 en 1981, sont passés à 652 au 30 août 1984 ; les 79 000 lits d'hospices transformés en maisons de retraite avec sections de cure médicale ou en longs séjours ; la médicalisation des maisons de retraite, des logements-foyers, des résidences pour personnes âgées - 40 000 places nouvelles en sections de cures médicales. Tout cela est un bilan considérable. Et si l'on compare ce qui a été fait pendant les cinq années qui ont précédé 1981 et pendant les cinq années qui ont suivi, la plus élémentaire honnêteté nous amène à conclure qu'il n'y a aucune commune mesure entre les deux périodes.

**M. Jean Lacombe.** M. Barrot n'est plus là pour entendre !

**M. Jean-Pierre Sœur.** Quelle politique mener en faveur des personnes âgées et des retraités ?

J'aborderai successivement quatre points.

Premier point : il faut poursuivre la politique de maintien à domicile, la création de services de soins à domicile, la médicalisation des maisons de retraite, la création de sections de cures.

Certes, tout cela coûte cher, et l'on s'est rendu compte que cela coûtait de plus en plus cher. Mais lorsqu'on compare le coût de cette politique de maintien à domicile et de création de services de soins à domicile avec ce que coûtent les prix de journée pour les personnes âgées qui sont maintenues dans des hôpitaux alors que cela ne correspond pas à leur vœu, on s'aperçoit que toute politique qui chercherait à économiser sur l'aide ménagère, sur le maintien à domicile et sur la médicalisation des maisons de retraite serait, en fait, une politique de fausses économies. Il faut quelquefois savoir dépenser en équipements, lorsqu'il s'agit de médicaliser des maisons de retraite, en mise en place de services qui permettent le maintien à domicile, si l'on veut réaliser des économies qui seront beaucoup plus appréciables que ce que l'on aura dépensé, car on aura permis à bon nombre de personnes âgées de quitter les hôpitaux.

Second point : le déséquilibre prévisible des régimes de retraite.

A ce sujet, tout un courant de pensée prêche actuellement l'individualisme. Il s'agit du courant libéral qui invite à trouver des solutions dans le monde de l'assurance.

Sans doute faudra-t-il trouver de nouvelles formules pour le financement des retraites, qui soient fondées notamment sur une meilleure valorisation de l'épargne. Mais rien ne serait pire que cette remise en cause radicale des principes de la solidarité, des principes de la sécurité sociale et, par conséquent, de la retraite par répartition à laquelle nous appelons les chantres de l'économie libérale.

Remplacer la solidarité par l'assurance - ce qui est dans la stricte logique du libéralisme - c'est instaurer la loi du plus fort. N'oublions pas que l'assurance se fonde toujours sur le coût du risque encouru par l'individu, sur le coût de la prestation, alors que la solidarité se fonde sur les capacités à payer, sur le revenu des différentes personnes.

Par conséquent, la sécurité sociale et la retraite par répartition sont le fondement de la solidarité. Même dans la mesure où il faut trouver d'autres formules - ce qui est inéluctable - il est sûr que, si l'on oublie ce « socle », ces « fondements », on ira vers une société très dure, parce qu'elle sera individualiste et qu'elle tournera le dos à la solidarité.

Cela ne serait d'ailleurs pas cohérent avec d'autres orientations qui apparaissent nécessaires pour notre système de sécurité sociale, lesquelles vont dans le sens d'une fixation des cotisations mieux proportionnée à l'ensemble des revenus - je dis bien à l'ensemble des revenus - de chacun.

Troisième point : la cessation d'activité.

Il me semble que les différentes formes de cessation d'activité devront être, à l'avenir, repensées. La préretraite a correspondu à une nécessaire forme de solidarité, à une certaine forme de partage du travail, mais il n'apparaît pas possible - ne serait-ce que pour des raisons financières, sans parler des problèmes psychologiques que cela a pu poser - de pérenniser ce système. En revanche, il faut s'interroger sur les problèmes posés par le départ brutal en retraite et réfléchir à la manière de mettre en place dans notre pays ce qui a été expérimenté avec succès dans d'autres pays - je veux parler de la retraite progressive. Il convient, en effet, d'éviter cette coupure brutale et de ménager en douceur un certain nombre de transitions, d'étapes - ce qui, d'ailleurs, pourrait s'inscrire dans le cadre d'une politique d'aménagement du temps de travail ou de partage du travail, qui est par ailleurs, hautement souhaitable.

Quatrième point : la fonction sociale des retraités.

Le troisième âge dure et durera de plus en plus longtemps. Pour un nombre croissant d'individus, le troisième âge ne durera guère moins longtemps que le second âge. A partir de là, il ne peut pas se résumer à une sorte de mort sociale, ne serait-ce que parce qu'il y a, chez les personnes âgées et les retraités, un gisement d'expériences et de compétences, qui doit être mis au service de l'ensemble de la société.

De la même manière, il n'apparaît pas souhaitable d'encourager une activité salariée des retraités dans la mesure où l'on recherche, tout à fait légitimement, à limiter le cumul entre un emploi et une retraite - nous avons eu longuement l'occasion d'en parler ici même.

Dès lors que l'on refuse la mort sociale, que l'on plaide pour certaines formes de retraites actives et que l'on sait qu'il n'est pas possible d'encourager l'activité salariée, la solution est certainement dans le bénévolat. Encore faut-il bien le définir et faire en sorte que ce bénévolat des jeunes retraités, mais aussi de l'ensemble des retraités, ne finisse pas par des emplois auxquels aspire naturellement l'ensemble des salariés, à des emplois existants ou susceptibles d'être créés.

Mais comme la frontière n'est pas toujours très nette entre les activités qui relèvent du salariat et celles qui relèvent du bénévolat, le plus simple et le mieux est sans doute, quand cela est possible, d'instaurer une concertation, notamment entre les associations de bénévoles, les syndicats de salariés, les pouvoirs publics, les collectivités locales.

Ayant eu l'occasion de travailler sur ce sujet, j'ai pu constater ces dernières années une floraison d'activités bénévoles prises en charge par des associations de retraités et de personnes âgées. Je pourrais citer l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, l'encadrement des entreprises intermédiaires, l'encadrement des T.U.C., la lutte contre la toxicomanie, l'intervention dans les stages de formation des jeunes de seize à dix-huit ans ou de dix-huit à vingt et un ans, la prévention de la délinquance - je pense au contrôle judiciaire, aux enquêtes de personnalité, aux travaux d'intérêt général qu'il faut encadrer - l'aide aux victimes d'infractions, les actions qui relèvent de la culture, de la mémoire collective, de la protection de l'environnement, de la coopération avec le tiers monde. Ainsi trois associations de retraités se sont-elles mises en place pour promouvoir de nouvelles formes de solidarité avec les pays du tiers monde.

Bref, il y a là un véritable mouvement, qui doit être encouragé dès lors que le bénévolat se situe sur des bases claires, ne se substitue pas à des emplois mais, au contraire, permet non seulement aux jeunes retraités, mais aussi à l'ensemble des retraités, d'apporter à la société, aux autres générations, leurs compétences et leurs connaissances.

Il y a là une grande source d'espoir.

Pour conclure, je ne citerai pas de grands auteurs comme les orateurs précédents...

**M. Guy Chanfrault.** Vive Condorcet !

**M. Jean-Pierre Sueur.** ... mais simplement un retraité anonyme, qui, un jour, a écrit sur une affiche placardée dans un foyer où il séjournait : « La retraite n'est pas une défaite. » Cela me paraît être un beau programme. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Blanc, dernier orateur inscrit, pour dix minutes.

**M. Jacques Blanc.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, traiter du problème de la protection sociale devrait nous conduire, me semble-t-il, à nous dépouiller de certains *a priori*...

**M. Guy Chanfrault.** C'est sûr !

**M. Jacques Blanc.** ... pour tenter de confronter nos analyses et nos sentiments avec pour seul objectif de dégager des solutions à un problème que personne ne peut ignorer et qui va conditionner non seulement les équilibres financiers de demain, mais aussi le sort quotidien des Françaises et des Français.

Une telle démarche me semblait possible. Nous l'avions eue, en 1975, lors de la discussion du projet de loi en faveur des personnes handicapées. Nous l'avons encore eue il y a huit jours, le lundi 25 novembre, sur le texte relatif aux conséquences de la décentralisation en matière d'aide sociale.

Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui car, madame le ministre - et je le dis avec beaucoup d'amabilité -, dans votre déclaration lumineuse, vous vous êtes située de manière partisane...

**M. Guy Chanfrault.** Ce n'est pas bien !

**M. Jacques Blanc.** ... occultant les réalités et ne cherchant, en fait, qu'à lancer la campagne électorale des législatives sur de fausses pistes, caricaturant les positions de l'opposition, cachant les réalités financières des régimes de protection sociale.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** N'est-ce pas ce que vous êtes en train de faire ?

**M. Jacques Blanc.** Vous n'avez pas posé le vrai débat, vous avez tenté un coup politique !

**M. Jean Lacombe.** C'était bien parti, mais maintenant c'est moins bien !

**M. Jacques Blanc.** Après les errements de la politique menée depuis 1981 - et Jacques Barrot les a rappelés -, le refus de Mme Questiaux d'être le ministre des comptes, le recours au budget par le prélèvement exceptionnel de 1 p. 100 sur les revenus, la taxe sur les tabacs et alcools et, enfin, le désengagement de l'Etat, vous voudriez laisser croire que vous avez trouvé la solution, en arguant de l'équilibre des comptes.

On verra ce qu'il en est exactement dans le rapport de la commission des comptes. Mais, quoi qu'il en soit, chacun sait bien que cet équilibre est précaire et artificiel car il est obtenu par des artifices comptables...

**M. Guy Chanfrault.** Vous êtes expert en la matière !

**M. Pierre Jagoret.** Vous connaissez la recette, monsieur Blanc !

**M. Jean Lacombe.** C'est ce que faisait M. Barrot !

**M. Jacques Blanc.** ... et par une diminution de la protection sociale.

Jacques Barrot a rappelé tout à l'heure ces artifices comptables : vous avez accéléré le recouvrement des cotisations des entreprises ; vous avez différé le paiement des allocations familiales ainsi que le versement d'une partie du budget global des hôpitaux ; vous avez préféré vous taire sur le rapport du commissariat général au Plan relatif aux problèmes de la retraite et vous avez tenté de faire oublier les reculs qui se sont produits dans le domaine de la protection sociale.

Je ne vous accuse pas de l'avoir fait, je vous accuse de tenter de le cacher, qu'il s'agisse du forfait hospitalier, de la diminution du remboursement des médicaments, des actes médicaux ou des actes des infirmières.

J'ai encore en mémoire la réponse de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement à la question que j'avais posée le 12 juin 1985 : celui-ci m'assurait que c'était une affaoulation que de prétendre qu'on allait diminuer le remboursement des médicaments et des actes des infirmières. Or, quelques jours plus tard, la liste de ces diminutions paraissait au *Journal officiel*. Voilà une démonstration de votre politique.

Vous tentez de laisser croire que nous voudrions remettre en cause notre système de protection sociale. A grands renforts de publicité - M. Mitterrand en tête -, vous utilisez l'attachement légitime de tous les Français à leurs régimes de protection sociale pour dénoncer, sans aucun fondement, les risques de démantèlement que les propositions de l'opposition entraîneraient.

**Mme Martine Frachon.** Eh oui !

**M. Jacques Blanc.** Il s'agit en fait pour vous de masquer vos échecs, votre propre impuissance. C'est parce que les Français sont justement attachés à notre système de protection sociale qu'il nous appartient de faire des propositions tendant à le modifier afin de le sauver. On n'a pas le droit de cacher la vérité aux Français. Si l'on ne fait rien, il deviendra impossible de maintenir la même couverture et nous nous enfermerons dans un cercle vicieux : plus de cotisations et moins de couverture.

Je me cantonnerai pour ma part - puisque notre collègue et ami Jacques Barrot a développé les problèmes généraux - aux problèmes de l'assurance maladie. J'indique d'emblée qu'il n'est pas question pour nous de remettre en cause le système mixte assurance - solidarité : les cotisations resteront pour les salariés fixées proportionnellement aux salaires ; le chef de famille continuera à apporter la couverture à tous les membres de sa famille, du fait de sa propre cotisation ; le système de compensation démographique indispensable aux équilibres des différents régimes sera maintenu.

Nos propositions répondent à une double volonté - permettre une vraie transparence et ouvrir des espaces de liberté - seul moyen d'aboutir à une vraie responsabilisation.

La responsabilisation suppose d'abord une vraie transparence. Pour cela, il faut intégrer aux salaires, sur les feuilles de paye, le montant des différentes cotisations versées par l'employeur - chacun doit savoir ce qu'il paie ; il convient de séparer, sur le plan comptable et juridique, les différentes branches - famille, retraite et maladie ; enfin, il est nécessaire de réformer le financement des allocations familiales.

Afin de mettre un terme au détournement des allocations familiales, elles doivent faire l'objet d'une gestion autonome. Le système des cotisations devrait désormais être budgétisé dans un esprit de solidarité nationale. Cette réforme, bien sûr, doit être étalée dans le temps.

Afin de mettre un terme à la confusion qui règne sur les dépenses de santé elles-mêmes, il est nécessaire d'individualiser celles qui couvrent des charges d'hospitalisation et celles qui résultent de l'exercice libéral.

Il m'apparait - mais cela n'engage que moi - qu'il est possible d'individualiser l'ensemble des dépenses qui recouvrent le secteur dit « ambulatoire ». Cette distinction ayant le mérite de nous mettre à l'abri, dans l'avenir, des risques de culpabilisation de telle ou telle catégorie de prescripteurs, qui, en fait, ne sont pas ceux qui sont à l'origine de la plus grande augmentation des coûts.

La responsabilisation, c'est ensuite ouvrir des espaces de liberté.

En matière de santé, il est indispensable de privilégier le pragmatisme sur l'idéologie. Notre système de protection actuel, en associant assurance et solidarité, constitue une voie française originale d'assurance contre la maladie. Nous entendons le maintenir.

Casser d'ailleurs brutalement le monopole de la sécurité sociale constituerait une erreur. A une époque où la mobilisation des Français sur les objectifs économiques libéraux est plus que jamais nécessaire, il est essentiel de ne pas provoquer une période d'incertitude importante et longue.

Ne rien faire serait en revanche une erreur considérable. Les Français savent bien aujourd'hui qu'ils sont pris dans un piège infernal : ils voient leur couverture diminuer régulièrement et leurs cotisations augmenter.

Notre volonté est donc bien de tracer une nouvelle voie entre une politique de gestion à la petite semaine, condamnée à terme, et une politique dogmatique qui ne tiendrait pas compte de l'attachement des Français à leur système de protection sociale. Il faut sauver la qualité des soins tout en rendant le niveau des transferts collectifs compatible avec le développement économique et la création d'emplois.

Assurer la qualité des soins, c'est permettre aux professions de santé de pouvoir continuer à le faire sans culpabilisation. Le coût de la santé ne diminuera pas. Il faut avoir le courage de le dire.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Très bien !

**M. Jacques Blanc.** Il faut impérativement responsabiliser médecins et patients, pour rendre le système le plus efficace possible et pour répondre à une double exigence de qualité et de moindre coût.

Il nous paraît possible de renforcer les libertés dans le cadre du système actuel. Ce renforcement doit s'appuyer sur la formation, sur une meilleure reconnaissance de l'exercice libéral et sur une amélioration de la gestion hospitalière.

Pour responsabiliser les professions de santé, il convient de rétablir des études sélectives assurant le maintien de la qualité et la limitation de la démographie - je reconnais cependant que vous avez fait un effort dans ce domaine. Toutefois, il nous appartient de redonner l'autonomie aux facultés de médecine ; nous ferons des propositions concrètes en ce sens.

Il convient également de reconnaître l'exercice libéral et, s'agissant de l'hospitalisation, mettre le secteur privé et le secteur public sur un pied d'égalité. Et, si c'est nécessaire, il faut modifier la loi hospitalière.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** C'est totalement contradictoire !

**M. le président.** Monsieur Blanc, je vous demande de bien vouloir conclure, car votre temps de parole est épuisé.

**M. Jacques Blanc.** La suppression des ordonnances de 1945 et le désengagement de l'Etat donneront à la politique conventionnelle, à laquelle nous croyons profondément, sa vraie dimension grâce à la liberté retrouvée de chacune des parties.

Il faut ouvrir de nouveaux espaces de liberté tant pour les gestionnaires que pour les assurés.

La première mesure consiste à « désétatiser » la responsabilité des régimes du système de santé. Pour cela, il faut faire confiance aux partenaires sociaux et leur redonner des responsabilités. Cela était d'ailleurs initialement prévu, mais l'Etat est trop intervenu.

Il faut redonner la liberté de décision aux partenaires sociaux, tant dans le domaine de leur gestion propre que dans celui de la fixation...

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Du niveau des prélèvements ?

**M. Jacques Blanc.** ... du niveau d'un certain nombre de prestations.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Des recettes ?

**M. Jacques Blanc.** Des recettes aussi, madame le ministre.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Par une augmentation des prélèvements !

**M. Jacques Blanc.** Il faut permettre aux partenaires sociaux de négocier et de décider du niveau de certaines prestations. Nous voulons sortir l'Etat de son rôle interventionniste dans lequel vous l'avez enfermé.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Que ne l'avez-vous fait avant 1981 !

**M. Jacques Blanc.** Tous les partenaires sociaux attendent de bénéficier de nouveaux espaces de liberté.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Est-ce au niveau départemental ou régional ?

**M. Jacques Blanc.** Cela doit se situer au niveau régional avec une coordination nationale. De plus, il faut une modification dans la nomination des responsables et des directeurs. Les partenaires sociaux doivent pouvoir disposer de l'avenir d'une capacité de décision et d'administration. Toutefois, je signale que cette proposition est personnelle et n'engage que moi.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Y compris pour lever les prestations ?

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Vous allez devoir vous expliquer avec vos amis, monsieur Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Ouvrir des espaces de liberté, c'est aussi aller plus loin dans la responsabilisation des citoyens. Pour ma part - et ces propos n'engagent que moi car il est exact que certains de mes amis ne sont pas favorables à une telle proposition - je pense que les partenaires sociaux, auxquels nous aurions assuré leur propre autonomie, pourraient accepter une couverture relative des soins ambulatoires...

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Quels soins ambulatoires ?

**M. Jacques Blanc.** ... par des mutuelles ou des assurances privées qui s'engageraient à respecter un cahier des charges, à faire jouer la solidarité et à participer à la compensation démographique.

**M. le président.** Vous devez conclure, monsieur Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Je conclus, monsieur le président, mais je ne voudrais pas que cette prise de position soit caricaturée.

Au lieu de s'enfermer dans des vieux clichés consistant à dire que certains veulent casser la sécurité sociale alors que d'autres veulent la sauver, nous avons le devoir de rechercher les moyens qui nous permettent de responsabiliser l'ensemble des partenaires afin de déboucher, demain, sur un système qui assure le niveau des prestations et qui soit compatible, pour ce qui est des cotisations, avec les équilibres financiers. Pour ceux qui refusent cette recherche prennent de lourdes responsabilités.

Nous refusons, madame le ministre, la notion de petit risque dans la mesure où elle est impossible à définir sur un plan médical.

Nous refusons la notion de seuil de dépenses au-dessous duquel il n'y aurait pas de remboursement. En effet, cela conduirait à un système à deux vitesses dont nous ne voulons pas.

**M. Guy Chanfrault.** Dont acte !

**M. Jacques Blanc.** Nous affirmons une volonté. Nous ouvrons des perspectives. Nous ne souhaitons pas nous enfermer dans des querelles idéologiques. Nous voulons, au contraire, que l'on apporte des réponses concrètes à des propositions. Nous estimons que vous devez reconnaître la situation réelle de notre système de protection sociale. Nous devons avancer, non avec des « bombes à retardement » sous les pieds, mais avec une connaissance véritable des problèmes de demain.

Si nous sommes dans une impasse financière au cours du deuxième semestre 1986, qui paiera, si ce n'est l'ensemble des Françaises et des Français ?

En conclusion, s'il est un domaine où il faut vraiment aborder les questions dépourvues de tout *a priori*, c'est bien celui de la protection sociale. Je regrette, madame le ministre, que ce ne soit pas avec cette volonté que vous l'ayez abordé ce soir.

**M. Francisque Perrut.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'avoue ne pas avoir totalement compris les subtilités de la démonstration de M. Blanc. Comme il a traité d'un sujet qui relève du domaine de compétence de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, je me bornerai à répondre aux intervenants qui ont abordé le problème des droits des travailleurs.

J'ai écouté attentivement l'intervention de M. Marchais.

**Plusieurs députés socialistes.** Il n'est pas là !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Il n'est effectivement pas là pour entendre ma réponse.

**M. Jean Lacombe.** Il s'en moque !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** J'avoue en tout cas avoir eu du mal, à plusieurs reprises, à distinguer les remarques, observations et critiques qu'il a formulées à l'adresse du Gouvernement, de celles que fait d'ordinaire la droite.

M. Marchais a accusé le Gouvernement en disant : « Vous clouez la droite au pilori dans vos discours mais, dans les faits, vous reprenez sa logique et ses recettes ». Cette phrase s'applique très exactement à sa propre attitude. Lorsque j'entends le porte-parole du parti communiste relancer la polémique sur les chiffres du chômage, parvient à mes oreilles l'écho du discours de M. Stoléru.

**M. Jacques Blanc.** Pas d'amalgame facile !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je ferai à cet égard une citation qui me sert de référence. Il y a quelque temps, un homme éminent disait : « Moi, j'appartiens à un gouvernement qui ne trompe pas, qui ne magouille pas et qui ne falsifie rien. Nos statistiques sont celles de la vérité. » Il ajoutait, commentant l'évolution de la situation de l'emploi : « Nous avons socialement limité le chômage comme aucun autre pays et je considère cela comme un succès humain. » Celui qui s'exprimait ainsi est M. Jack Ralite, ancien ministre de l'emploi.

**M. Jean Jerosz.** C'était en quelle année ?

**M. François Loncle.** Il y a moins de chômeurs aujourd'hui !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je suggère donc à M. Marchais de prendre conseil auprès de ses amis avant de tenir des propos qui rallient les thèses les plus fallacieuses de la droite.

De même, son affirmation selon laquelle il y aurait un million de chômeurs non indemnisés est totalement erronée.

**M. Jacques Blanc.** Ce sont vos amis qui racontent ça !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Il y a plusieurs semaines déjà, j'ai eu l'occasion de démontrer, lors des questions d'actualité, l'absurdité d'une telle affirmation, en répondant à MM. Frelaut et Bocquet. M. Marchais peut donc obtenir de ses amis toutes les précisions nécessaires. Par égard pour l'Assemblée, je ne reprendrai pas ma démonstration en détail à cette heure tardive mais je me tiens bien entendu à votre disposition si vous le souhaitez.

M. Marchais a également repris les critiques de la droite sur les travaux d'utilité collective et sur les stages de formation. Il est vrai que, sur ce point, j'ai poursuivi, amplifié et amélioré le programme de stages de formation des jeunes mis en place par M. Rigout, ministre de 1981 à 1984.

**M. Pierre Jagoret.** Très bon ministre !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Effectivement !

A ce programme se sont ajoutés les stages et les contrats de formation en alternance définis par l'accord du 26 octobre 1983, signé par les partenaires sociaux, et donc issus de la négociation collective. Ce dispositif a été complété par les travaux d'utilité collective, qui offrent à des jeunes sans emploi une activité à mi-temps socialement utile.

Si M. Marchais avait été présent, j'aurais eu le plaisir de lui rappeler que 80 p. 100 des quelque 250 000 jeunes aujourd'hui concernés par ces travaux d'utilité collective perçoivent

ainsi, pour la première fois, une rémunération de 1 200 à 1 700 francs par mois, alors qu'ils ne bénéficiaient auparavant d'aucune allocation.

Comme la droite, il a laissé entendre par ses critiques que cette politique d'insertion des jeunes est superflue. Je rappelle à la droite et aux représentants du groupe communiste que, sans une telle politique, des centaines de milliers de jeunes seraient aujourd'hui rejetés et condamnés à la marginalisation sociale. Sans elle, ils ne bénéficieraient pas d'une expérience de la vie active, des éléments de formation et de qualification qui sont le plus sûr passeport pour l'avenir...

**M. Jean Jaroaz.** Que feront-ils à la fin des T.U.C. ?

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** ... et qui leur donnent une chance de trouver un emploi. Comment oser se joindre à la droite pour contester l'effort de solidarité sans précédent conduit depuis quatre ans en faveur de la jeunesse de notre pays par les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius ?

Le discours de M. Marchais a été typiquement incantatoire. Aux incantations, nous préférons pour notre part l'action, celle que nous menons jour après jour pour faire passer dans la vie quotidienne les réformes que nous avons adoptées, pour que le dialogue se développe dans l'entreprise, pour que s'affirme la vitalité de la négociation collective et le rôle croissant des syndicats.

Cette action, patiemment conduite par les services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, par les inspecteurs et les contrôleurs du travail, vaut mieux que tous les discours prophétiques, et les travailleurs le comprennent parfaitement. Les travailleurs intérimaires et les salariés sous contrat à durée déterminée s'en sont rendu compte lorsqu'ils se sont vu accorder les mêmes garanties et les mêmes droits que les autres travailleurs.

Les salariés menacés de licenciement économique, auxquels les plans sociaux et les mesures de conversion apportent des éléments de réponse, grâce aux décisions prises par le Gouvernement et le Parlement et grâce à l'action de l'administration du travail, ont eu l'occasion de le reconnaître cette année comme les précédentes.

Les représentants du personnel dont l'inspection du travail refuse le licenciement - et ils sont toujours, en 1985 comme en 1982, 1983 et 1984 60 p. 100 dans ce cas - voient bien, eux aussi, que l'action du gouvernement de gauche est positive.

Après avoir entendu certaines observations de M. Marchais, sur l'assurance chômage notamment, j'ai le sentiment que sa problématique sociale est assez simple, pour ne pas dire simpliste.

Un accord collectif, interprofessionnel, de branche ou d'entreprises est bon, pour lui, s'il est signé par la C.G.T. Il est mauvais même s'il a été signé par les quatre autres organisations syndicales représentatives. Nous ne sommes manifestement plus à l'époque où M. Jack Ralite, s'exprimant sur l'assurance chômage, déclarait en novembre 1983 : « Comme le veut la démocratie, les partenaires sont actuellement en train de discuter. Le Gouvernement, qui n'entend pas se substituer à eux, attend leurs conclusions. »

J'ai même cru discerner chez M. Marchais un regret, ou peut-être même le souhait que les salariés de notre pays soient représentés par un syndicat unique. Je suis moi aussi un très ferme défenseur du monopole syndical, mais dans la diversité des organisations syndicales, qui est nécessaire au bon fonctionnement de notre démocratie.

En ce qui concerne le projet de loi relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail, j'aurai l'occasion d'exposer en détail demain dans cette enceinte les caractéristiques de ce texte.

Les critiques que lui a adressées M. Marchais m'ont profondément accablé. Il a en effet émis un certain nombre d'assertions dont la caractéristique commune est d'être totalement erronées.

Non, le projet de loi ne prévoit pas d'autoriser le travail de nuit des femmes ni de porter atteinte au repos dominical. Il ne remet pas d'avantage en cause la durée légale du travail ou l'indemnisation du chômage partiel. Il ne porte pas atteinte, enfin, à la vie familiale des salariés.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Très bien !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Comme je n'imagine pas que M. Marchais ait mal interprété les dispositions de ce texte, je me vois contraint de conclure qu'il ne l'a pas lu. Je ne puis donc que l'inviter à procéder, d'ici à demain après-midi, à une lecture attentive de ce projet dont la seule ambition est de permettre aux partenaires sociaux de répondre aux aspirations des salariés à une meilleure maîtrise de leur temps de travail...

**M. Jean Jaroaz.** Les syndicats l'ont lu : leurs pétitions le prouvent !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** ... et aux entreprises de mieux utiliser leurs équipements.

Je ne doute pas que cette lecture le conduira à reconsidérer la position qu'il a exprimée. J'augure mieux dans ces conditions de l'accueil qui sera réservé demain, après plus ample réflexion, au projet de loi relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Si c'était vrai !

**M. Jacques Blanc.** Vous êtes un incorrigible naïf, monsieur le ministre !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je joue décidément de malchance, ce soir, puisque M. Pinte a imité M. Marchais et n'est pas là lui non plus. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pinte a confirmé toutes les observations que j'avais faites dans mon intervention initiale. S'exprimant au nom de la droite, il a tenu un discours de droite, allant parfois plus loin que les déclarations récentes de certains des leaders de son parti qui, se rendant compte de l'impopularité de leurs déclarations, s'efforcent sans y parvenir de les nuancer.

M. Pinte est contre les rigidités et pour la souplesse. Je vais le surprendre : moi aussi ! Mais il est pour la souplesse en faveur des entreprises, même si celle-ci va à l'encontre des droits des travailleurs, alors que je suis pour ma part favorable à une souplesse qui respecte les aspirations des salariés.

Quelle est la souplesse que préconise M. Pinte ? Il propose d'abord la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Je le répéterai autant de fois qu'il le faudra : une telle disposition est en complète contradiction avec les déclarations faites par M. Chirac en 1975, lorsqu'il a fait voter le projet de loi instaurant l'autorisation administrative de licenciement. Sa suppression entraînerait automatiquement, dans les mois qui suivraient son application, l'apparition de 100 000 à 200 000 demandeurs d'emploi supplémentaires.

A cette proposition, nous opposons la gestion prévisionnelle par les entreprises de leurs effectifs, la discussion de plans sociaux, la mise en œuvre de congés de conversion. Les Français apprécieront la différence entre l'approche du Gouvernement et celle des formations de droite.

Pour M. Pinte, la souplesse c'est, ensuite, la précarisation de l'emploi, mais je n'ajouterai rien sur ce point de peur de troubler son repos.

**M. Jacques Barrot.** Il ne se repose pas ! Il travaille peut-être ailleurs !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** C'est aussi supprimer les institutions représentatives du personnel dans les entreprises de moins de cinquante salariés.

J'ai déjà dit quelles seraient les conséquences d'une telle approche. Mais sa proposition prend tout son sens lorsqu'on la rapproche de celle consistant à préconiser les accords directs au niveau des entreprises. M. Pinte est contre la négociation au niveau des branches professionnelles ; il est pour la négociation au niveau des entreprises afin de contourner la représentation légitime des travailleurs.

J'ai rappelé que nous ne serions jamais favorables à un droit du travail construit entreprise par entreprise, chacune ayant ses travailleurs et son petit morceau de droit du travail. Ce n'est pas ainsi que se construira la démocratie dans le milieu du travail !

Je remercie par contre les orateurs du groupe socialiste. M. Coffineau, Mme Frachon, M. Alaïze ont très justement insisté sur le rôle de tous les acteurs de la vie sociale dans l'évolution de notre société vers plus de justice et plus de solidarité. Il est vrai que, grâce à la décentralisation en particulier, les collectivités locales ont une part importante à prendre dans l'effort d'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes, comme elles l'ont démontré depuis un peu plus d'un an dans la mise en œuvre des travaux d'utilité collective.

Il est non moins exact que la formation professionnelle, notamment celle des ouvriers spécialisés, qui sont les plus directement confrontés à la modernisation, représente un enjeu national et ouvre au mouvement syndical et aux partenaires sociaux un champ considérable de négociations.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai tenté, comme Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale et M. le président de la commission des affaires culturelles, de dresser le bilan de ce qui a été fait depuis 1981. Les avancées sociales sont considérables. Les lois sont une chose, mais il reste à veiller à ce qu'elles entrent dans la réalité des entreprises, de la vie sociale. Nous avons mis en place les fondements, nous avons défini les orientations. Il faut que celles-ci continuent à se traduire dans le réel. Il convient par conséquent que le chemin tracé depuis 1981 soit poursuivi après mars 1986 jusqu'au bout du champ. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

**Mme Georgine Dufloix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Mesdames, messieurs les députés, nous voici arrivés au terme d'un débat consacré à la protection sociale et aux droits nouveaux des travailleurs. Cette journée a permis à de nombreux orateurs, dont certains de très grande qualité, de s'exprimer. Ainsi, nous avons pu faire le point sur les différentes propositions qui s'affrontent en ce qui concerne la protection sociale.

J'ai eu la surprise de constater que les positions de la droite sont très différentes de celles qu'elle développait il y a un an. Je m'en réjouis, mais je m'en inquiète aussi.

Je m'en réjouis car cela prouve que, lorsque les problèmes sont bien exposés, que le débat s'instaure dans l'ensemble du pays, ceux qui s'en étaient probablement un peu écartés viennent à la raison.

Mais je m'inquiète que courent dans le pays - ce n'est pas la faute de la gauche - des idées toutes faites comme celles qui voudraient que la protection sociale ne puisse pas durer, que les retraites soient menacées, que les soins se dégradent - que sais-je encore ?

Il y a là un défaitisme qui me paraît relever plus de préoccupations politiciennes que d'une analyse objective.

Les retraites poseront un problème dans les années 2020 mais elles ne sont pas menacées aujourd'hui et je tiens à le répéter. Il est conforme à la vérité, et cela éclaire le débat, de rappeler que l'équilibre entre actifs et non-actifs est maintenu, que les retraites ne sont pas menacées dans leur structure.

**M. Jacques Blanc.** Mais dans leur niveau ?

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Pas plus dans leur niveau que dans leur structure. Les retraites ont en effet augmenté de 6,2 p. 100 cette année alors que les prix augmentaient de 4,9 p. 100. Nous n'avons donc pas d'inquiétude majeure à nourrir, même si nous devons nous interroger sur l'avenir des systèmes de retraite à partir des années 2020. Mais, de grâce, ne nous préoccupons pas de ces années lointaines : pour l'instant, l'équilibre est réel.

Le problème de l'avenir de la médecine libérale se pose effectivement car il y aura bientôt beaucoup de médecins. M. Jacques Blanc a affirmé que l'opposition rendrait l'autonomie aux facultés de médecine. Je serais heureuse qu'il précise ce qu'il entend par là. S'il veut permettre à tous les étudiants qui le souhaitent d'entrer dans les facultés de médecine, il ouvre peut-être un espace de liberté mais cela aboutira à un trop grand nombre de médecins.

**M. Jacques Blanc.** Me permettez-vous de vous interrompre, madame le ministre ?

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Blanc, avec l'autorisation de Mme le ministre.

**M. Jacques Blanc.** J'ai dit que nous voulions l'autonomie financière et pédagogique des facultés de médecine, ainsi que la création d'un conseil constitué de représentants des divers corps de professeurs chargé de contrôler ce qui se passe.

J'avais auparavant précisé qu'il fallait poursuivre l'effort concernant la démographie médicale.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je ne l'avais pas entendu.

**M. Jacques Blanc.** C'est que vous ne m'avez pas écouté. J'ai même reconnu que, après une période d'errements, vous aviez fait des efforts.

Pour en revenir à l'autonomie des facultés de médecine, je n'ai jamais dit qu'on laisserait à ces facultés la liberté de fixer le nombre d'étudiants en médecine.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** J'en prends acte et je suis heureuse que vous reconnaissiez que le Gouvernement a pris une bonne mesure.

**M. Jacques Blanc.** Lorsqu'une mesure est bonne, il m'arrive de la voter, mais ce n'est pas fréquent !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Bref, pour ce qui est du système libéral de la médecine, je prétends que nous sommes dans une période, où il n'y a aucune inquiétude à nourrir. Vous annoncez, monsieur Blanc, que le système conventionnel sera revu. Pour le moment, moi, je constate que nous sommes pour la première fois en présence d'une convention signée par tous les partenaires réunis. Si la convention devait être revue à brève échéance, pourquoi tous les partenaires réunis, caisses de sécurité sociale et syndicats médicaux, l'auraient-ils signée - l'Etat ayant bien entendu accepté les propositions avancées ?

Dans ce domaine, la période actuelle sert à préparer l'avenir. Or, c'est vers l'avenir que je m'oriente naturellement et dans l'avenir que déjà je m'engage en mettant en place diverses expérimentations et de nombreuses mesures tournées vers le futur. En tout cas, je le répète, le secteur libéral de la médecine française ne court aucun danger.

J'en viens aux prestations familiales, dont a longuement parlé M. Barrot, que j'ai écouté, comme toujours, avec un grand intérêt. Même à l'époque où ses amis politiques paraissent être possédés des démons du démantèlement de la sécurité sociale, il était, lui, nettement plus cohérent dans ses propos et logique avec ses principes, et je l'ai toujours apprécié.

Monsieur Barrot, vous avez manifesté des inquiétudes à l'endroit de notre politique familiale, allant jusqu'à la juger incohérente. Pourtant, elle est fondée sur une idée simple, toujours la même : accueillir le jeune enfant dans la société française. Dans ce sens, nous avons pris des mesures en faveur des jeunes familles et des jeunes enfants. Ah, bien sûr, si des financements supplémentaires avaient été envisageables - en somme, la situation de l'emploi s'améliorerait et provoquerait des rentrées plus substantielles dans les caisses de la sécurité sociale - on aurait pu imaginer que tous les premiers enfants puissent bénéficier de toutes les mesures favorables prises dans le domaine des prestations et des allocations familiales.

Au fond, cela reste notre objectif quand même. Il n'empêche que, d'ores et déjà, compte tenu des financements actuels de la sécurité sociale, nous avons entiché un processus en accordant l'allocation jeune enfant à toutes les familles, y compris celles qui n'ont qu'un enfant - sous conditions de ressources, bien entendu, les mêmes que pour le complément familial. Disons que c'est un début, un pas dans le sens de l'attribution des allocations familiales pour tous les enfants, y compris le premier enfant.

Selon vous, monsieur Barrot, avoir décidé d'abord une très forte augmentation des prestations familiales, puis une autre plus faible que la précédente, serait un témoignage d'incohérence ? J'admets que la hausse a été très forte en 1981, avec un taux de 25 p. 100. Mais vous n'imaginiez tout de même pas que le rythme annuel d'accroissement aurait pu être maintenu à 25 p. 100 ? Nous avons donc franchi d'abord un palier important qui nous a permis de hausser le niveau de l'ensemble des prestations familiales. Ensuite, la croissance a été plus faible, certes, mais comme le niveau de départ était plus élevé, je crois pouvoir affirmer qu'il y a eu malgré tout 35 p. 100 d'augmentation du pouvoir d'achat pour certaines familles sur l'ensemble de la période. Le taux n'est pas identique pour toutes les familles : dans certains cas, c'est 12 p. 100, dans d'autres 7 p. 100. Mais, dans l'ensemble, pour toutes les familles l'augmentation a été très significative.

S'agissant de la politique familiale, des députés se sont inquiétés du décalage dans les versements des prestations. Mesdames, messieurs, voyons, vous demandez la clarté et quand on la projette, vous répondez qu'il y a en quelque sorte « truandage » ! Il faudrait s'entendre ! La vérité est très simple : les prestations familiales sont versées à des moments différents du mois : parfois à la fin du mois précédent, d'autres fois en début de mois ou dans les tout premiers jours du mois suivant. Un effort a été demandé, c'est exact, à certaines familles percevant des prestations familiales, afin qu'elles participent, elles aussi, à l'effort collectif destiné à maintenir la protection sociale. Je n'ai jamais prétendu que le maintien de cette dernière n'exigerait aucun effort. Oui, c'est vrai, il y a des efforts à consentir, c'est l'évidence même.

Au demeurant, parlons un peu des « décalages » : non seulement 53 p. 100 des familles ne subissent aucun retard, mais, parmi ces familles, il en est, dans la proportion de 15 p. 100, qui percevront leurs prestations plus tôt qu'avant. De celles-là, on ne parle pas, comme si on voulait occulter le fait. Ni vu ni connu... D'un autre côté, pour 47 p. 100 de familles, c'est vrai, il y aura un décalage de un à cinq jours. Ce n'est pas par plaisir que je le reconnais, pas pour m'en glorifier, évidemment, mais pour dispenser la clarté réclamée par M. Barrot sur le principe même du décalage. Oui, celui-ci est un fait pour 47 p. 100 des familles : mais il nous permet effectivement de regarder l'avenir avec une plus grande sérénité pour tout le monde, y compris pour les familles, même ces familles-là, puisque la sécurité sociale se trouve dans une situation financière correcte en cette année 1985. N'est-ce pas préférable ?

**M. Jacques Blanc.** Mais ce sont là des artifices de trésorerie qui ne changent rien au fond !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** S'agissant de l'équilibre financier de 1985, M. Barrot a estimé que, sur ce point, je n'avais pas été assez claire. Alors, voici quelques précisions.

Vous m'avez demandé, monsieur Barrot, comment il a été possible de prévoir qu'en 1985 il y aurait un excédent d'environ 5 milliards de francs. Les principaux éléments de la situation ont été expliqués ou le seront lors des réunions des commissions des comptes de la sécurité sociale. La commission des comptes de juillet 1985 avait prévu un déficit d'environ un milliard et demi de francs. Celle de décembre 1984, elle, avait estimé le déficit prévisible à 3,2 milliards de francs. Que s'est-il passé dans l'intervalle ? Tout simplement l'intégration dans les comptes prévisionnels des résultats effectifs de 1984 - ceux-ci ont conduit à majorer un peu les prévisions de rentrées des cotisations. Nous pouvions également mieux apprécier, je dois l'ajouter, le rendement des mesures, mises en œuvre à la fin de 1984, relatives aux dates de paiement des cotisations. Il s'agissait essentiellement de mesures de trésorerie concernant les entreprises, sans parler d'autres dispositions décidées en mai et juin 1985.

Bref, au mois de juillet 1985, le déficit prévisible était d'environ 1,5 milliard de francs. Actuellement, un excédent de 5 milliards de francs est devenu prévisible. Comment en est-on arrivé là ? Cet excédent, de quoi résulte-t-il ? D'abord d'une nouvelle amélioration des rentrées de cotisations.

En effet, en 1985, les salaires auront augmenté plus vite que les prix, nous le savons maintenant. D'ailleurs cela signifie, entre autres, que « du » pouvoir d'achat se crée, si j'ose dire. Ensuite, l'excédent résulte des mesures décidées en ce qui concerne le calendrier des versements, versement des

prestations familiales ou versement de la dotation globale de financement des hôpitaux. Ceux-ci ont un mois et demi de trésorerie devant eux depuis qu'ils sont au budget global, le système du douzième.

Nombre d'entreprises souhaiteraient être dans la même situation ! Avec le système précédent, les trésoreries étaient plus « longues ». Avec celui des douzièmes, les responsables d'hôpitaux ne se préoccupent que d'avoir un mois et demi de trésorerie. Vraiment, étant donné la masse financière que représentent les hôpitaux, c'est correct. Avec une telle trésorerie, enviable, bien des entreprises s'estimeraient « à l'aise ».

Je viens de parler du financement de 1985. Pour 1986, je me suis déjà expliquée : je vous rappelle que l'ensemble des comptes sera présenté à la commission des comptes. Celle-ci a été mise en place bien avant 1981 et sa composition n'a pas changé ; je la réunirai avant la fin du mois. C'est elle qui est chargée d'analyser les comptes.

D'autres problèmes ont été soulevés, notamment par M. Pinte, que j'ai écouté attentivement. Il m'a communiqué la brochure du R.P.R. Je l'ai lue ce soir entre deux interventions. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Sueur.** Elle se lit vite.

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Très vite même.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Il ne doit pas y avoir grand-chose.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Entre deux interventions, oui, j'ai eu le temps de lire la brochure du R.P.R. J'ai su saisir l'occasion de m'instruire ! (*Sourires.*)

D'abord j'ai observé, par rapport au programme de ce parti, la disparition de « la discrimination » en ce qui concerne les prestations familiales : le programme prévoyait, pour les immigrés, des mesures différentes de celles qui étaient applicables aux autres, à ceux qui ne sont pas des immigrés.

**M. François Loncle.** Quelle horreur !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je n'ai pas retrouvé cette discrimination dans la brochure. Est-elle toujours au programme ? Je l'ignore. A moins qu'eu égard aux critiques les mesures discriminatoires n'aient disparu sans autre forme de procès ? Je pose la question comme les représentants du groupe du R.P.R. ne sont plus là, je ne peux pas avoir de réponse. Dommage...

**M. Gérard Bapt.** Ils ont tout simplement changé d'avis. (*Sourires.*)

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Enfin, je regrette leur absence. A mon avis, la mesure préconisée était particulièrement insupportable. J'aurais aimé avoir des précisions.

J'en reviens à l'intervention de M. Pinte qui déclarait, en somme : « Madame, depuis 1981, il n'y pas d'avancées sociales ; vous racontez des histoires ; vous trichez ! » Pourtant, depuis 1981, en fort peu de temps, quatre ans et demi maintenant, bien des mesures ont été prises. Je veux bien qu'on ne les appelle pas des « avancées sociales ». Mais alors, qu'est-ce que c'est ? J'énumère : la retraite à soixante ans, les trente-neuf heures, la cinquième semaine, le minimum vieillesse - il a augmenté de 25 p. 100 en pouvoir d'achat -, l'allocation pour les adultes handicapés - elle a augmenté de 25 p. 100 en pouvoir d'achat -, la sécurité sociale pour les chômeurs, la hausse des pensions de réversion, les lois Auroux et bientôt la mensualisation des retraites du régime général.

Qui estime que ce ne sont pas là des avancées sociales ? Si quelqu'un se trouve dans ce cas, j'aimerais bien qu'il compare avec une autre période de quatre ans et demi où le R.P.R. participait au Gouvernement. Il faudrait comparer deux périodes comparables, bien sûr, avec des situations économiques semblables. On verrait alors quelle gestion représente la plus forte avancée sociale. Moi, je ne regrette aucun bilan. Je suis même fière de ces avancées sociales obtenues en si peu d'années et dans une conjoncture économique qui n'a rien de facile !

En outre, M. Pinte a réussi à la fois à me faire sourire, à me surprendre et à m'inquiéter, en déclarant, au détour d'une phrase : « A partir du 17 mars 1986, il y aura une baisse des cotisations sociales dans les entreprises et, dans le même temps, de fortes transformations sociales du côté des prestations. »

**M. Guy Chanfrault.** Dans une géométrie non euclidienne, cela devrait être possible ! (*Sourires.*)

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Moi, je veux bien tout, mais, gestionnaire de la sécurité sociale, je puis vous affirmer que, s'il y a moins de cotisations, il ne pourra pas y avoir plus de prestations. C'est peut-être du bon sens « au ras des pâquerettes », mais c'est ainsi que je le comprends !

Je ne dispose sans doute pas d'éléments suffisants pour tout saisir : tout de même, je crois que vous pouvez penser que ce ne sont là que des mesures démagogiques. A moins qu'il ne s'agisse d'une mauvaise connaissance du dossier ? Dans cette alternative, je ne sais quelle branche choisir !

Je n'insisterai pas sur l'intervention de Georges Marchais dont Michel Delebarre a parlé de façon vraiment remarquable. Bien entendu, je m'associe à ce qu'il en a dit. Je suis surpris que Georges Marchais oublie lui aussi des avancées sociales qu'en d'autres temps il considérait comme réellement importantes. Je ne savais pas que la mémoire pouvait flancher en si peu de temps, en si peu de mois...

**M. Jean Jarroz.** Il y a les paroles et il y a les actes, madame !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Soit, mais des actes je n'ai pas honte, monsieur le député, qu'ils s'appellent retraite à soixante ans, trente-neuf heures, cinquième semaine, sécurité sociale des chômeurs, ou minimum vieillesse - toutes les mesures que j'ai rappelées !

Enfin, je tiens à dire combien je remercie Martine Frachon, Jean-Pierre Sueur, Michel Coffineau et Claude Evin, président de la commission des affaires sociales, qui, sur des points extrêmement différents, ont pu mettre en évidence la qualité de certains types d'actions sociales menées depuis quatre ans. On pourrait parler pendant des heures de l'ensemble des transformations des secteurs. Tous les points particuliers sur lesquels votre attention a été appelée, mesdames, messieurs, ont leur importance, parce que tous intéressent la vie quotidienne d'hommes et de femmes souvent parmi les plus défavorisés. Dans ce domaine comme dans d'autres rien n'allait de soi : et nous avons à rappeler que tout cela n'était pas évident à réaliser. Il aurait pu en aller autrement. En effet, dans une conjoncture économique difficile, la priorité accordée au social, aux avancées sociales, est une priorité qu'il faut vouloir, et vouloir en permanence. Cette volonté, nous l'avons, et nous ne devons pas, bien entendu, nous en séparer !

Je terminerai en répondant à Jacques Blanc, dernier orateur inscrit, qui s'est inquiété des problèmes de la sécurité sociale. Au fond, s'il s'inquiète tant, pour apaiser ses inquiétudes il y a une solution très simple : qu'il nous laisse continuer à gérer la sécurité sociale ! Parce que nous la gérons dans de bonnes conditions : parce que nous réussissons, en dépit des difficultés du temps, des avancées sociales importantes. Monsieur Blanc, pour que vos inquiétudes ne puissent pas être partagées, je pense que le mieux est de nous laisser à la direction de ce pays ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Le débat est clos.

2

### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Montergnole un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 3147 et distribué.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 2730, autorisant l'approbation d'une convention de sécurité sociale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire (ensemble deux protocoles), (rapport n° 3130 de M. Maurice Adevah-Pœuf au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 2729, autorisant l'approbation de l'avenant à l'entente entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale du 12 février 1979 (rapport n° 3135 de M. Xavier Deniau au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 2949, autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière économique et financière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République gabonaise (rapport n° 3131 de M. Xavier Deniau au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 2948, autorisant l'approbation d'un accord constitutif de la société interaméricaine d'investissement (ensemble une annexe) (rapport n° 3128 de M. Louis Moulinet au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 2996, autorisant l'approbation du code européen de sécurité sociale fait à Strasbourg le 16 avril 1964 (rapport n° 3136 de M. Louis Moulinet au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 2790, autorisant la ratification du protocole n° 7 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales (rapport n° 3134 de M. François Léotard au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 3016, autorisant l'approbation d'un accord concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses (ensemble une annexe) (rapport n° 3127 de M. Pierre Raynal au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 2856, relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République populaire du Bénin en application de l'accord du 7 janvier 1984 (rapport n° 3129 de M. Maurice Adevah-Pœuf au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 3100, autorisant la ratification de la convention européenne d'extradition (rapport n° 3132 de M. Claude Estier au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, n° 3117, autorisant l'approbation d'un accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat) (rapport n° 3133 de M. Jean-Pierre Fourré au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi, n° 3079, portant modification de l'ordonnance n° 82-290 du 30 mars 1982 et de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 et relatif à la limitation des possibilités de cumul entre pensions de retraite et revenus d'activité.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions au Gouvernement ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 3096, modifiant le code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail (rapport n° 3118 de M. Gérard Collomb au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heure trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 4 décembre 1985, à zéro heure vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN

## ERRATA

I. - *Au compte rendu intégral  
des deuxième et troisième séances du 25 novembre 1985*

### AIDE SOCIALE ET SANTE

Page 4809, 1<sup>re</sup> colonne, 1<sup>re</sup> ligne :

Au lieu de : « proposition »,

Lire : « proportion ».

Page 4824, 2<sup>e</sup> colonne, article 44 du code de la famille et de l'aide sociale ; à la fin de l'amendement n° 59 et à la fin du 1<sup>er</sup> alinéa de l'intervention de M. Belorgey sur cet amendement :

Au lieu de : « temporairement chargée de suivre »,

Lire : « temporairement chargée de ».

Page 4825, 1<sup>re</sup> colonne, dans le 4<sup>e</sup> alinéa (2<sup>o</sup>) de l'amendement n° 60 :

Au lieu de : « auprès des jeunes »,

Lire : « auprès de jeunes ».

Page 4826, 1<sup>re</sup> colonne, article 30 :

Au lieu de : « Les sections III et IV du chapitre II »,

Lire : « Les sections III et IV du titre II du chapitre II ».

Page 4839, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 100 :

Au lieu de : « Dans la première phrase »,

Lire : « Dans la dernière phrase ».

II. - *Au compte rendu intégral  
de la deuxième séance du 29 novembre 1985*

### RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Page 5057, 1<sup>re</sup> colonne, art. 8, 2<sup>o</sup>, dernière ligne :

Au lieu de : « exercice de recherche »,

Lire : « service de recherche ».

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

### Élevage (ovins)

925. - 4 décembre 1985. - **M. André Soury** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la dégradation continue de la situation des éleveurs d'ovins. Les comptes de l'agriculture font apparaître en effet un nouveau recul des revenus et un tassement significatif des volumes de production alors que nous demeurons toujours largement déficitaires en viande ovine. Cette production présente pourtant pour l'agriculture française un atout non négligeable : elle bénéficie d'un marché porteur ; elle constitue une possibilité de reconversion pour les exploitations situées dans des zones difficiles, notamment en montagne et dans le Midi ; elle est apte à valoriser des ressources fourragères souvent peu utilisables autrement. Toutefois, pour ouvrir des perspectives économiquement durables à cet élevage, il est nécessaire de mettre un terme à la concurrence inadmissible dont est victime cette production, de la part des productions anglaises notamment. À cet effet, le système communautaire de soutien, qui bénéficie presque exclusivement aux très gros producteurs anglais, doit être reconsidéré. Parallèlement, un nouveau règlement ovin devrait mettre un terme aux distorsions de concurrence. Dans l'attente de la mise au point de ce nouveau règlement, l'utilisation des mécanismes existants, notamment du système de prime variable, s'impose au profit de l'élevage français. Enfin, les éleveurs français ne doivent pas supporter les conséquences d'éventuelles négociations avec les autorités de Nouvelle-Zélande. Les menaces nouvelles que fait peser sur le marché européen la mise au point par ce pays de nouvelles technologies de transport de viande fraîche méritent la plus grande attention de la part du Gouvernement et une attitude ferme

pour éviter le développement d'un nouveau courant d'échanges mal protégé par les accords actuels. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour garantir la pérennité et le développement de l'élevage ovin français : au plan communautaire ; par rapport aux pays tiers et, enfin, par des mesures nationales.

### Matériels électriques et électroniques (entreprises)

926. - 4 décembre 1985. - **M. Paul Chomat** attire l'attention de **M. le ministre des P.T.T.** sur l'avenir de la Compagnie générale de constructions téléphoniques (C.G.C.T.). Devant l'association des ingénieurs en télécommunications, le ministre des postes et télécommunications a fait part de l'imminence d'une réforme des structures du ministère portant sur les rôles respectifs des différents partenaires dans les télécommunications. Cette réforme, si elle passait, livrerait le service public aux grands groupes multinationaux, et remettrait en cause le statut des fonctionnaires de ces services. Mais au-delà des postes et télécommunications eux-mêmes, se trouve aussi posé l'avenir des entreprises nationales françaises de l'électronique. Lors de l'accord C.G.E.-Thomson, M. Laurent Fabius, alors ministre de l'industrie, avait promis le maintien de l'emploi, le maintien des gammes, et confirmait l'accord Thomson-C.G.C.T. Que reste-t-il de ces engagements du ministre de l'industrie ? L'emploi, 5 000 postes en moins à Thomson Télécom et l'annonce de 8 000 personnes en sureffectifs. C.G.C.T. : 2 000 personnes en moins et l'annonce de nouvelles restructurations. Cet ensemble de mesures s'inscrit dorénavant dans le projet d'accord C.G.E.-A.T.T. Avec cet accord le sort de la C.G.C.T. est réglé. En effet, l'accord C.G.E.-Thomson, que le Gouvernement a encouragé, remettait en cause celui que la C.G.C.T. avait conclu avec Thomson trois mois auparavant pour la fabrication et la commercialisation sous licence des centraux M.T. D'importants efforts de diversification ont été accomplis par la C.G.C.T. et celle-ci a su montrer sa capacité à développer de nouveaux produits. La gamme de l'entreprise est dorénavant très étendue. Aussi il lui demande quel est l'avenir de la C.G.C.T., quel est l'avenir des télécommunications françaises, quel est l'avenir des P.T.T.

### Produits fissiles et composés (entreprises)

927. - 4 décembre 1985. - **M. Georges Le Bail** attire l'attention de **Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur** sur la société Novatome située au Plessis-Robinson, dans les Hauts-de-Seine. Cette société d'ingénierie filiale de Framatome, comprenant sept cents personnes, est spécialisée aujourd'hui dans la filière nucléaire sur-génératrice, et assure la réalisation du « Superphénix » à Creys-Malville. Les salariés ont appris la semaine dernière, lors d'une réunion du comité d'entreprise, que leur société serait transférée à Lyon à l'été 1986, c'est-à-dire dans neuf mois. Ils auraient le choix entre l'acceptation du transfert ou le licenciement. La raison officielle de cette décision serait la volonté de créer à Lyon le pôle de développement de la filière rapide. Cependant : rien ne prouve aujourd'hui que cette filière se développe, puisque la décision de construire « Superphénix » 2 n'a pas encore été prise, et ne le sera pas avant au moins un an. Qui plus est, cette décision est conditionnée par un accord européen qui reste à l'heure actuelle assez aléatoire et, de ce fait, il n'est pas certain que l'emploi à moyen terme sera assuré, même pour ceux qui acceptent le transfert à Lyon ; Framatome et Novatome devaient gérer leurs personnels en relations étroites pour tenir compte des variations de charge de travail. La proximité des deux sociétés rendait possibles les transferts de l'une à l'autre, ce qui ne sera plus le cas. Ce transfert aura inéluctablement comme conséquence le licenciement de plusieurs centaines de personnes, tout le monde n'étant pas en mesure de suivre. Il s'apprécie donc plus, à mon avis, dans le contexte actuel, comme une mesure permettant le « dégraissage », la réduction des effectifs que comme une mesure de logique industrielle. L'actionnaire principal et unique est encore aujourd'hui le C.E.A., du fait de la faillite de Creusot-Loire, et bientôt, en fonction des dernières décisions gouvernementales, c'est la C.G.E. qui devrait devenir le leader avec, comme associés, le C.E.A., E.D.F. et Dumez. Est-ce déjà l'effet C.G.E. qui se fait sentir, dont il y a malheureusement maints exemples de gestion sociale, en particulier dans les Hauts-de-Seine dans le domaine des télécommunications ? Les dirigeants de l'entreprise ne sauraient se prévaloir de l'auto-

nomie de gestion pour prendre une telle décision, qui est inopportune. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

*Transports urbains  
(politique des transports urbains : Ile-de-France)*

4 décembre 1985. - La liaison vallée de Montmorency-Invalides était un projet retardé depuis des années quand la création du fonds spécial des grands travaux en août 1981 a permis d'en engager le financement et les travaux. Plus rapide et moins pénible, le train vallée de Montmorency-Invalides rendra de grands services aux habitants de la banlieue nord-ouest pour se rendre à leur travail (Ermont-Invalides en dix-huit minutes), mais aussi aux Parisiens et aux autres banlieusards, puisque l'on estime à quarante-cinq millions de voyages le trafic annuel ouvert par les possibilités nouvelles de cet équipement qui reliera toute la banlieue sud de Paris à la Maison de la radio, au front de Seine, au Palais des Congrès de la porte Maillot ou à la place Pereire et à la porte de Clichy, par exemple. Les gares du Nord et Saint-Lazare se verront déchargées d'une partie de leur trafic banlieue alors qu'elles sont les gares parisiennes les plus chargées ; la nouvelle liaison permettra la connexion avec treize stations de métro, neuf lignes différentes et la ligne C du R.E.R. Un autre avantage appréciable de la nouvelle liaison résulte du fait que 5 p. 100 au moins de ses utilisateurs, soit 3 700 personnes environ, effectuent actuellement leur trajet en voiture particulière par suite de l'insuffisance des transports en commun. C'est donc près de 3 000 voitures par jour qui n'entreront pas dans Paris, d'où un impact non négligeable sur le nombre de places de stationnement et sur la congestion de la circulation. La démonstration est donc claire : c'est ce type de travaux qu'il convient d'accélérer. Seule une réelle priorité aux transports collectifs permettra que le droit au transport, inscrit depuis 1982 dans la loi, devienne une réalité pour les habitants d'Ile-de-France. **Mme Marie-France Lecuir** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports**, de faire le point de l'état d'avancement des travaux et d'indiquer à l'Assemblée si l'échéancier du contrat de Plan entre l'Etat et la Région Ile-de-France sera tenu, et quelle sera la date d'ouverture de la ligne vallée de Montmorency-Invalides.

*Emploi et activité (politique de l'emploi)*

929. - 4 décembre 1985. - Les groupes nationalisés redressent leurs comptes. Nous avons la satisfaction de constater que, pour la plupart, ils deviennent positifs. Sur un site Rhône-Poulenc en cours de consolidation avec 600 millions d'investissements, les nouveaux procédés de fabrication entraînent *a contrario* des suppressions d'emploi dans le cadre de contrats F.N.E., aboutissant parfois à un effectif tendu. D'autres sites vont bénéficier de la mise en place de préretraites progressives avec un emploi créé pour deux mi-temps. Toutes les mesures de restructuration, de modernisation dans ces entreprises devraient pouvoir maintenant s'accompagner de l'embauche de jeunes prouvant ainsi la justesse de notre politique. Il faut convaincre ces groupes nationalisés de leurs capacités à ce niveau et de négocier rapidement toute convention qui favorise la création d'emplois de jeunes, comme la préretraite progres-

sive. **M. René Bourget** demande à **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** de dire si les derniers résultats concernant l'emploi ne pourraient pas être confortés encore par des initiatives venant des groupes nationalisés qui en ont les moyens.

*Informatique (entreprises)*

930. - 4 décembre 1985. - Les caisses d'allocations familiales poursuivent leur modernisation et projettent de s'équiper en bureautique. Actuellement, la caisse d'allocations familiales de Dijon sert de site pilote. Il est possible que les 114 autres caisses se dotent du même système, d'ici cinq ans environ. En réponse à l'annonce faite par bulletins officiels, cinq firmes se sont présentées : Bull, H.P. (Hewlett-Packard), le Téléphone, Mixte, Matra-Data-Systeme, Rank Xerox. A ce jour, il semblerait que, les tests ayant été passés, restent en concurrence deux systèmes dont un de conception française, l'autre étant américain (Matra-Data-Systeme et H.P.). Des inquiétudes sont ressenties côté firme française. Il semblerait que, d'après des échos recueillis dans diverses instances de décision, ce soit, actuellement, le système américain qui ait les faveurs de la C.A.F. de Dijon. L'installation de la C.A.F. de Dijon se fera en plusieurs phases. Si le montant du marché de la 1<sup>re</sup> phase est d'environ deux millions de francs, il atteindra environ 4,5 millions sous trois ans. Si l'on tient compte que la Côte-d'Or est un département moyen, d'une part, et, d'autre part, que les autres C.A.F. s'équiperont de la même façon, on peut considérer que c'est un marché de 500 millions de francs qui est en train de se décider. **Mme Marie-Thérèse Patrat** demande à **Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement**, à qui revient la décision finale, et souhaite avoir l'assurance que celle-ci est prise en toute lucidité, que les systèmes ont été longuement testés. En effet, si les inquiétudes du groupe français actuellement en lice sont exactes, elle pense qu'il revient au Gouvernement d'influer dans le sens d'un choix français, nos ingénieurs et nos fabricants en informatique n'ayant pas à être défavorisés.

*S.N.C.F. (lignes)*

931. - 4 décembre 1985. - **M. Jean-Claude Dessain** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports** sur le projet de T.G.V. Nord. Il y a quelques semaines seulement, les pouvoirs publics ont présenté au Conseil régional et aux élus de Picardie le projet de tracé du T.G.V. Paris-Bruxelles-Cologne. Ce projet prévoit de suivre le tracé de l'autoroute A1 Paris-Lille, avec possibilité d'arrêt exceptionnel à Chaulnes, commune de 1 800 habitants. L'ensemble des élus, principalement ceux de la région d'Amiens, surpris par un tracé négligeant la capitale régionale, ont obtenu de la direction des transports terrestres et de la direction générale de la S.N.C.F. l'étude d'une variante par Amiens. Toutefois, ces derniers jours, la presse du Nord s'est fait l'écho d'acquisitions foncières déjà en cours dans la région lilloise afin de constituer l'emprise du futur T.G.V. En conséquence il lui demande de bien vouloir apporter toutes précisions sur l'état d'avancement de ce dossier et surtout de ne prendre aucune décision définitive avant que l'option « Amiens » n'ait été totalement étudiée.

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	106	806	
33	Questions ..... 1 en	106	626	
93	Table compte rendu.....	60	92	
93	Table questions.....	60	90	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 en	96	506	
35	Questions ..... 1 en	96	331	
85	Table compte rendu.....	50	77	
95	Table questions.....	30	48	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	654	1 503	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16  Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31 Administration : 45-78-61-38  TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	198	253	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un en.....	654	1 488	
En cas de changement d'adresse, Joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination				

Prix du numéro : **2,80 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*